



MED MSMEs

Policies for inclusive growth

THIS PROGRAMME IS FUNDED BY THE EUROPEAN UNION

- ◆ **Soutien à un environnement commercial favorable au développement et à l'inclusion financière des TPME**

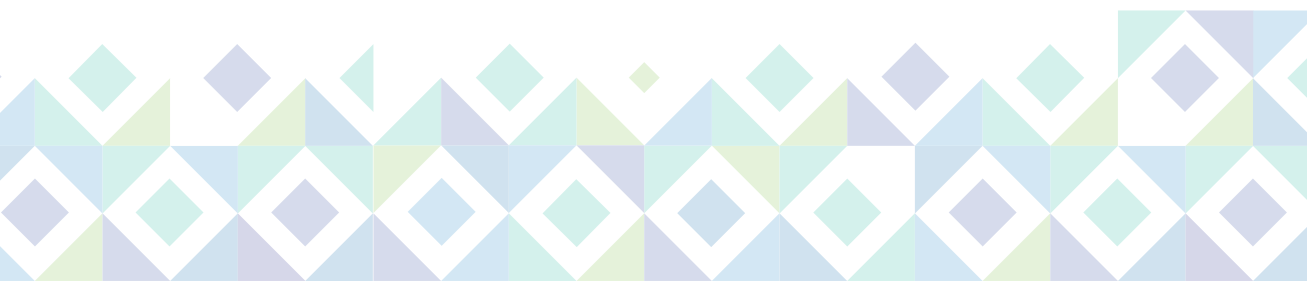
Guide de lancement de « Sandbox » (Bac à sable) réglementaire pour le financement innovant

Table des matières

Pourquoi un guide « SandBox » réglementaire ? Tirer parti des avantages tout en gérant les risques 4

1.	La révolution FinTech	5
1.1	Le rôle de la FinTech comme soutien des TPME	7
1.2	Opportunités & Défis	8
1.3	Régimes et cadres réglementaires	10
1.4	Avantages du Sandbox réglementaire	11
1.5	Faits et chiffres sur la Sandbox réglementaire	12
2.	Création d'Une Sandbox réglementaire: principales Étapes	14
2.1	Conceptualisation d'Une Sandbox réglementaire	16
2.1.1	Gouvernance	16
2.1.2	Partenariats et Engagements	16
2.1.3	Les parties prenantes de l'écosystème FinTech	18
2.1.4	Consultation régionale et internationale	19
2.1.5	Document fondateur	20
2.1.6	Objectifs	20
2.1.7	Critères d'éligibilité	21
2.1.8	Sauvegardes	22
2.1.9	Durée	22
2.1.10	Frais	23
2.1.11	Actions du régulateur après le test Sandbox	23
2.1.12	Équipe : Capacités & Ressources	23
2.2.	Évaluation des besoins en ressources humaines	24
2.2.1	Opérationnalisation du Sandbox réglementaire	25
	Phase de candidature	25
	Dépôt de la candidature	25
	Formulaire de candidature	26
2.2.2	Étape d'Évaluation	26
2.2.3	Étape de préparation, de test et de surveillance	27
	Étape de préparation / négociation	27
	L'Accord du Sandbox	27
	Étape de Test et de surveillance	28
2.2.4	Rapports et approbations	28
	Révocation de l'approbation et interruption de l'essai	30
2.2.5	Sortie et lancement du produit	30
3.	Après la mise en œuvre	31
4.	Risques & Considérations	33
5.	En bref	36
6.	Le Programme MED MSMEs	38

ANNEXE 1 –Formulaire de candidature	40
ANNEXE 2 - Accord mutuel de non-divulgence (NDA)	41
Références	43





Avertissement

Ce «Guide de la Sandbox réglementaire» du Programme MED MSMEs est un outil de gestion de projet qui a été préparé par l'équipe d'assistance technique du Programme MED MSMEs en l'état actuel des connaissances et des informations disponibles.

Le contenu de ce document ne reflète pas l'opinion officielle de l'Union Européenne. La responsabilité des informations et opinions exprimées dans le présent rapport incombe entièrement aux auteurs.

Ni les institutions et organes de l'Union Européenne ni aucune personne agissant en leur nom ne peuvent être tenus pour responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Les auteurs

Ce guide a été élaboré par Raya ROUSAN, Experte Non-Principale Senior TPME sous la supervision technique de Mazen KHALIFE, Expert Principal Senior TPME et de Christophe MALHERBE, Chef d'équipe du TPME Programme MED MSMEs.



Pourquoi un guide « Sandbox » réglementaire?

Capitaliser sur les bénéfices tout en maîtrisant les risques

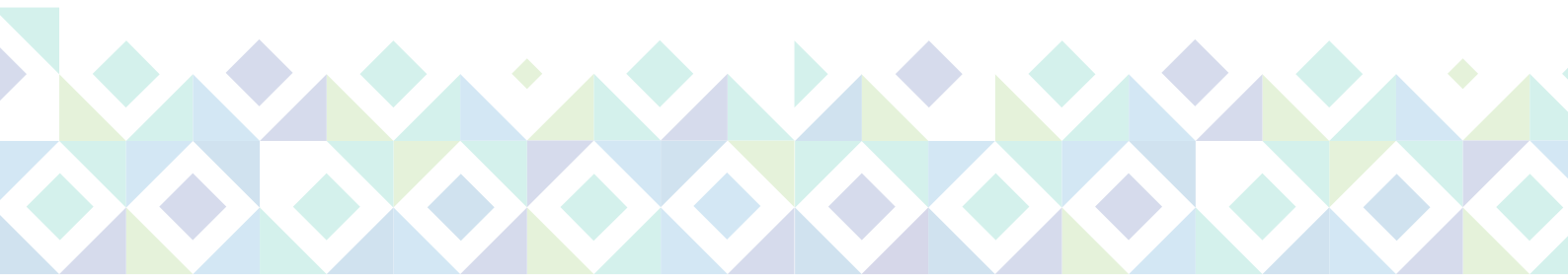
Ces dernières années, le développement rapide des technologies financières - la FinTech - a transformé le paysage économique et financier. La FinTech offre un large éventail de nouveaux instruments auxquels sont associés des risques touchant aux consommateurs, aux entreprises financières et non financières, aux prestataires de services et aux régulateurs. Les régulateurs du monde entier sont soucieux de promouvoir les avantages de la FinTech, tout en évitant les risques potentiels. Différents cadres réglementaires ont été adoptés par les régulateurs pour régir le secteur, grâce notamment à la méthodologie de la Sandbox réglementaire.

Ce guide est destiné aux régulateurs supervisant le secteur de la FinTech et vise à aborder les principaux sujets suivants:

1. Évolution historique de la FinTech et de la finance alternative.
2. Pratiques générales et cadres réglementaires régissant le secteur.
3. Principaux éléments pour la conceptualisation, la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre d'une Sandbox réglementaire selon les bonnes pratiques internationales.
4. Principaux avantages et considérations.
5. Outils et exemples.
6. Soutien au Programme MED MSMEs pour les TPME.



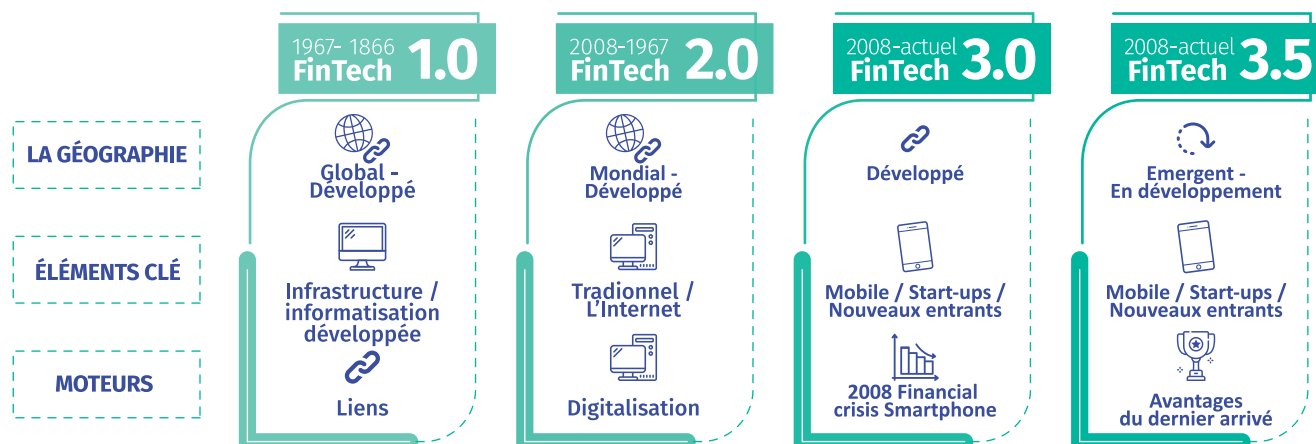
1. La Révolution FinTech



Le croisement de la finance et de la technologie, actuellement connu sous le nom de FinTech, a une longue histoire qui remonte aux années 1950 avec l'introduction des cartes de crédit. A la différence du passé, l'évolution récente du secteur de la FinTech est essentiellement pilotée par des start-up (la FinTech 3.0) qui inventent des outils et fournissent des solutions innovantes de financement basée sur l'analyse de données et la technologie. Ces solutions qui visent à combler les lacunes en matière de financement, sont encore qu'à leur début.

Le graphique suivant présente la topologie du paysage et de l'évolution des FinTech telles qu'elles sont présentées dans l'article d'Arner, Barberis & Ross :

Figure 1: Évolution de la FinTech



Source: Evolution de la FinTech - Zigurat Innovation & Technology Business School

La FinTech 1.0 se caractérisait par le fait qu'il s'agissait d'une industrie « analogique » qui entretenait déjà des liens avec le secteur financier.

La FinTech 2.0 a transformé cette industrie analogique en une industrie « numérique » grâce au développement des communications et à la puissance accrue du traitement des données relatives aux transactions. Mais la FinTech 2.0 restait dominée par les fournisseurs de services financiers réglementés traditionnels.

Dans le sillage de la crise financière de 2008, la révolution « FinTech 3.0 » a été initiée et pilotée par les start-up qui ont proposé des produits et des services financiers innovants répondant plus spécifiquement et directement aux besoins des groupes cibles (particuliers et entreprises). La FinTech s'est alors imposée comme un outil incontournable dans certains secteurs comme le crowdfunding ou la gestion de devises.

BOX 1 - Faits et chiffres – Avril 2020

- USD 50 milliards – investissements annuels en Fintechs
- 2/3 des transactions financières sont faites en ligne
- 500 + nouvelles FinTechs sont créées chaque année
- Les banques pourraient bénéficier d'une augmentation de 30% des résultats opérationnels
- 2 milliards d'individus non-bancarisés pourraient être servis à partir de téléphones mobiles
- USD 50 millions sont suffisants pour créer une nouvelle banque digitale

Source: <https://www.thekerplunk.com/2020/04/03/what-is-fintech-and-why-does-it-matter/>

Les TPME sont considérées comme un moteur et un contributeur important au développement économique et social des marchés émergents. Les TPME représentent plus de la moitié du PIB de la plupart des pays émergents et sont responsables de près de 70 à 95% des nouvelles opportunités d'emploi. Cependant, l'accès au financement est considéré comme l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les TPME, un problème récurrent qui limite la croissance des entreprises. Selon la Société Financière Internationale (SFI), le déficit de financement pour les TPME a été estimé à 5,2 milliards de dollars chaque année, un gap qui s'est encore creusé la suite de l'épidémie de COVID-19.

Les start-up de la FinTech 3.0 peuvent offrir des solutions au problème de financement des TPME qui sont complémentaires et qui peuvent faciliter la mise en œuvre de stratégies d'inclusion financière dans les pays développés et en voie de développement. Ces outils alternatifs et innovants peuvent aider à combler ces déficits de financement en :

1. Fournissant des produits et services plus pertinents et à des coûts inférieurs à l'offre existante.
2. Réduisant l'asymétrie de l'information : par une analyse d'énormes quantités de données qui sont utilisées pour la prise de décision financière.
3. Fournissant des sources de financement plus diversifiées: sans limite géographique, les fonds pouvant provenir d'investisseurs individuels, d'investisseurs institutionnels ou d'agences gouvernementales qui se trouvent n'importe où dans le monde.

Avec l'épidémie de COVID-19, les TPME du monde entier ont été considérablement affectées par la pandémie et le verrouillage mondial qui a entraîné une réduction de la demande, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et un manque de financement.

Plus que jamais, les TPME ont besoin de soutien financier pour couvrir leurs frais de fonctionnement, assurer la continuité de leurs opérations et maintenir l'emploi. En réponse, les décideurs politiques et régulateurs du monde entier ont lancé différentes initiatives et programmes pour stimuler l'économie, notamment par l'extension de lignes de crédit et de prêts aux TPME à des conditions avantageuses.

Mais les ressources publiques sont limitées et peuvent / doivent être complétées par le secteur privé. Dans ce contexte, les FinTech peuvent jouer un rôle important pour débloquer des financements et stimuler la reprise économique. Plus crucial encore, la collaboration entre les banques et les FinTech pourrait être accélérée la transformation du système financier traditionnel.

Il est à parier qu'un partenariat entre les banques et les FinTech aboutira au développement d'outils de financement plus innovants et accessibles, basés sur l'automatisation, l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage automatique, outils qui pourront bénéficier des forces du secteur bancaire: son capital, ses canaux de distribution et son infrastructure sécurisée et conforme aux standards internationaux.

La vitesse à laquelle les services financiers « numériques » se développent soulève le besoin d'un cadre réglementaire qui, lui-même, doit s'adapter, avec pour objectif ultime de trouver le juste équilibre entre les éventuels avantages et les risques inhérents à toute innovation.

Comme mentionné, les opportunités liées aux FinTech pourraient être résumées au fait que le secteur peut fournir des solutions alternatives et des modèles commerciaux complétant les processus bancaires traditionnels. Mais les banques et les FinTech ne sont pas contradictoires : les banques peuvent-elles-mêmes ou en coopération avec des start-up - conduire la transformation numérique (Banking 4.0, Open Banking) et bénéficier des gisements de croissance liés à l'apport de solutions aux problèmes suivants :





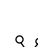






1. Accès limité aux options de paiement: en diversifiant les méthodes de paiement disponibles pour les particuliers et en élargissant la gamme des moyens de paiement acceptés par les entreprises.
2. Problèmes de sécurité: en intégrant des mesures de sécurité biométriques tels que la numérisation des empreintes digitales, la reconnaissance vocale et la numérisation de l'iris.
3. Accès limité au financement: en supprimant de nombreux obstacles traditionnels à l'obtention de financements tels que des exigences de garanties élevées ou en introduisant de nouveaux outils innovants d'intermédiation comme les plateformes de prêts entre pairs (Peer-To-Peer ou P2P).
4. Segments non bancarisés et sous-bancarisés: en élargissant la gamme de services financiers disponible ce qui pourrait avoir pour effet d'élargir l'accès aux services financiers et de permettre aux particuliers d'ouvrir des comptes avec des dépôts modestes.

Malgré le fait que l'industrie FinTech ait augmenté au cours de la dernière décennie et que son utilisation potentielle semble plus prometteuse avec l'émergence de l'épidémie de COVID-19, l'industrie doit faire face et relever plusieurs défis, et notamment :

1. Les problèmes de confidentialité : la menace de détournement d'informations privées par les FinTech et le risque de cyber attaques.
2. La méconnaissance : une compréhension ou une connaissance insuffisante chez le client de l'existence, des modalités d'utilisation et des avantages d'une solution numérique.
3. Préoccupations réglementaires : le secteur financier est fortement réglementé pour garantir l'intégrité et la stabilité financières d'un pays. Les FinTech ont besoin d'un cadre réglementaire plus souple pour leur permettre de mettre en œuvre et d'exécuter leurs opérations avec succès.

Le graphique suivant présente les principales solutions FinTech, leurs principaux avantages et les défis et risques associés :

Figure 2: FinTech et inclusion financière

	New Business Models / Financial Products	Technology / Products	Examples of Key Benefits	Examples of Key Challenges/Risks
PAIEMENTS  Mobile/Internet  Cloud computing  AI, ML, Big data  BLOCKCHAIN  Internet of things (IoT)	1 Mobile money		Exemples d'avantages clés: <ul style="list-style-type: none"> • Simple, plus fiable, rentable, plus rapide que d'autres méthodes • peut aider à sortir les gens de la pauvreté 	Exemple de défis/risques clés : <ul style="list-style-type: none"> • risque de fraude de la part des agents • le manque d'interopérabilité • des taux d'utilisation active relativement faibles
	2 Paiements numériques et envoi de fonds		<ul style="list-style-type: none"> • Coût plus bas, augmentation des liquidités et plus de transparence • Plus rapide et plus efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de sécurité des données • Fournir des données personnelles qui peuvent être perdues ou volées.
PRÊT	3 Évaluation du risque de crédit		<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux prêts ce qui n'était pas possible avec un crédit traditionnel • Modèles d'évaluation des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourrait créer de préjugés basés sur le genre et/ ou des inégalités de salaire • corrélation fallacieuse des données
	4 Prêt alternatif / prêt P2P	 + 02 + 03	<ul style="list-style-type: none"> • l'accès aux prêts aux personnes non bancarisées et sous-bancarisées • Plus rapide et plus efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • un coût d'emprunt plus élevé que celui des prêts • risque de surendettement
EPARGNE ET ASSURANCES	5 Sauvegarde numérique		<ul style="list-style-type: none"> • Coût plus bas, augmentation des liquidités et plus de transparence. • Plus rapide et plus efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • capacité financière importante du client requise. • réglementation, protection du flotteur
	6 Assurance numérique	 + 2	<ul style="list-style-type: none"> • Coût plus bas, augmentation des liquidités et plus de transparence • Plus rapide et plus efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • Scapacité financière importante du client

Source : Groupe de travail UNSGSA FinTech et CCAF (2019)

Néanmoins, les avantages de la FinTech l'emportent largement sur ses défis, à condition que l'industrie soit bien réglementée. La section suivante présente les différents régimes qui ont été adoptés par différents régulateurs pour bien gouverner l'industrie et surmonter les défis mis en évidence ci-dessus.

Afin de diminuer et minimiser les risques associés au développement rapide des FinTech, différents outils et initiatives réglementaires innovants ont été mis en place et adoptés par différents régulateurs pour régir l'industrie en fonction de la sophistication du marché et des objectifs du régulateur, tels que :

- **L'approche attendre et voir:** cette approche permet de développer des innovations sans restrictions. Elle est principalement appliquée dans des environnements à capacité réglementaire limitée. Cependant, il crée un risque majeur s'il n'est pas contrôlé par des réglementations à des stades ultérieurs. Exemple : la Chine.
- **L'Approche tester et apprendre:** permet de tester de nouvelles innovations dans un environnement vivant avec une implication directe des régulateurs et elle est menée au cas par cas. Néanmoins, l'adoption de cette approche montre certaines limites dans la mise à l'échelle et soulève des défis pour assurer l'égalité de traitement de tous les participants. Exemples : Philippines et Tanzanie.
- **L'Approche du Sandbox réglementaire:** un cadre réglementaire qui permet aux entreprises et aux innovateurs de tester leurs produits, services ou solutions FinTech innovants sur le marché dans un environnement réglementaire plus détendu, complété par un espace et une durée bien définis, organisés et convenus avec le régulateur. Exemples : Royaume-Uni, Australie, Singapour, Jordanie, Tunisie, UEA, Jamaïque, Sierre Leone.
Les Sandbox réglementaires offrent une plus grande transparence et une plus grande reproductibilité et sont les plus pertinents pour les marchés dotés d'une bonne capacité de surveillance et d'un niveau élevé d'acteurs actifs potentiels sans licence.

Le lancement de Sandbox réglementaires montre la volonté du régulateur de s'engager avec les acteurs de l'industrie et les consommateurs dans le but ultime de créer un équilibre entre l'inclusion financière, la protection des consommateurs et la stabilité financière. De plus, les Sandbox réglementaires offrent un accès plus rapide au marché et une meilleure compréhension des défis que les régulateurs et les participants au Sandbox doivent surmonter.

Par définition, une Sandbox réglementaire est un cadre et un régime mis en place par le régulateur qui fournit un environnement sécurisé et sûr pour que des solutions FinTech innovantes soient développées et testées par rapport aux règles et réglementations dans un environnement engageant de vrais consommateurs, sans qu'il soit nécessaire de subir immédiatement toutes les conséquences réglementaires normales.



Box 2 - La Sandbox réglementaire est un environnement sûr avec des limites et des garanties claires, où les innovateurs et les participants peuvent:

- Développer et tester de nouvelles solutions innovantes
- Avoir accès à des règles plus flexibles
- Dépasser et contenir les conséquences d'un échec
- Obtenir des renoncements et règles plus détendues

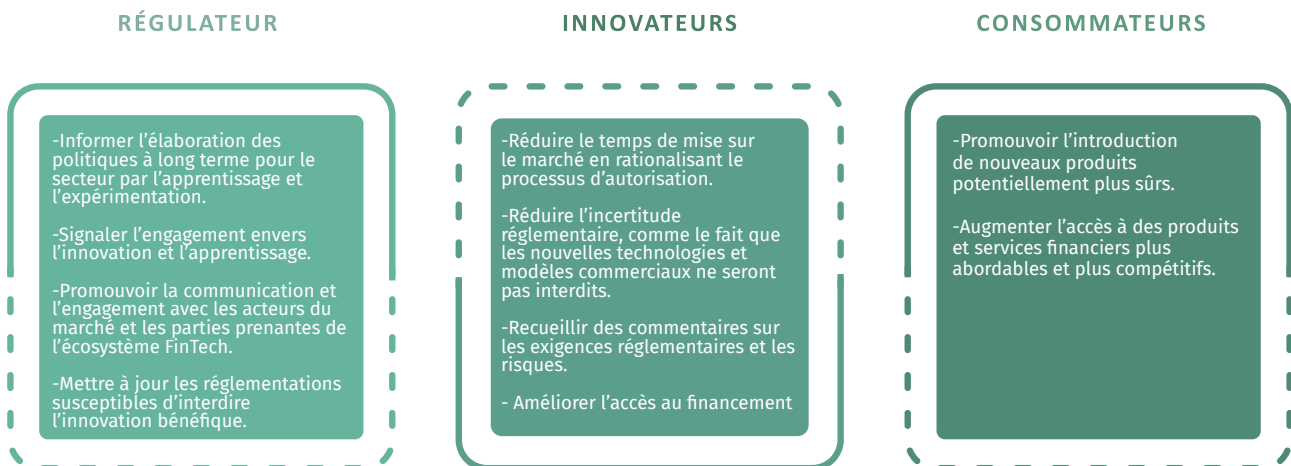


Avantages de la Sandbox réglementaire

La Sandbox réglementaire est l'un des principaux outils innovants et les plus populaires qui permet aux parties prenantes de l'écosystème FinTech de travailler ensemble pour modifier l'environnement réglementaire sans affecter le système financier actuel ni compromettre la protection des clients. Les Sandbox réglementaires fournissent des avantages clés aux trois parties prenantes suivantes:

- **Les Régulateurs :** La Sandbox réglementaire fonctionne généralement à travers des appels d'offre et des cohortes qui facilitent l'identification de solutions innovantes par le régulateur ; il agit comme un observatoire de la sphère FinTech. Les dialogues engagent une communication transparente avec les parties prenantes qui transfèrent leur savoir-faire aux régulateurs et collaborent activement pour identifier les problèmes et les risques clés avant de concrétiser pleinement les nouvelles innovations.
- **Les Innovateurs:** La Sandbox réglementaire offre aux innovateurs la possibilité de tester leurs solutions dans un environnement réel avec de vrais clients et des valeurs de transaction, mais dans un cadre réglementaire plus flexible qui ne nécessite pas une autorisation officielle.
- **Les clients:** La Sandbox réglementaire encourage le lancement de produits innovants qui apportent des avantages aux clients finaux; cela stimule la concurrence entre les principaux acteurs de l'industrie, offrant un choix plus large et des solutions mieux adaptées qui répondent à la demande des clients.

Les avantages du Sandbox réglementaires sont détaillés dans le graphique suivant:



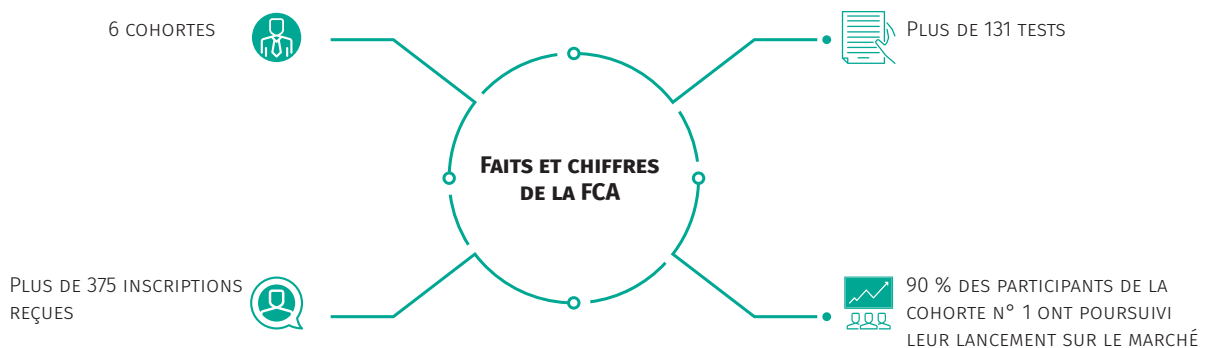
La Sandbox réglementaire peut donc fournir d'importants avantages aux Sandbox régulateurs, participants et consommateurs. Les régulateurs et participants / innovateurs ont constaté une importante valeur ajoutée dans l'amélioration de la rétroaction entre l'industrie et les régulateurs. Une plus grande certitude réglementaire a encouragé les innovateurs à s'engager davantage avec les régulateurs pour faciliter le lancement de nouvelles idées qui offriront des outils de financement plus innovants et abordables aux consommateurs, lesquels auront un choix plus vaste de solutions compétitives.

1.5

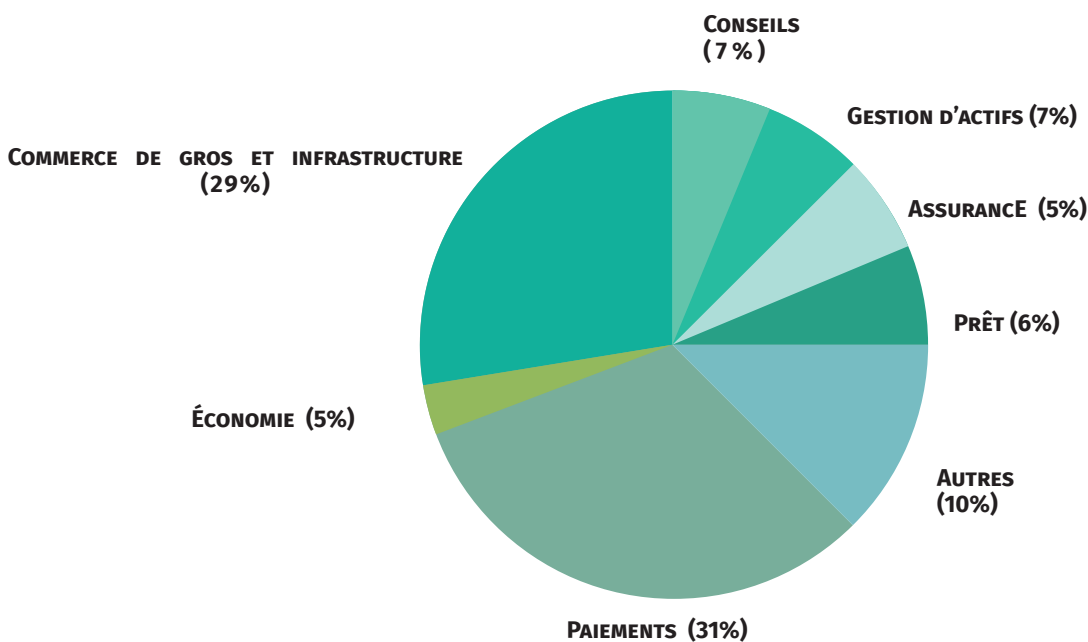
Faits et chiffres sur La Sandbox réglementaire

La Sandbox réglementaire est considérée comme une innovation récente, avec une analyse empirique limitée et peu d'antécédents pour pouvoir mesurer ou évaluer leur réelle performance et impact. Cependant, les Sandboxes réglementaires devraient avoir un impact positif à long terme, car la concurrence et l'innovation, qui sont les principaux objectifs d'une Sandbox réglementaire, sont difficiles à mesurer en peu de temps.

En 2014, la UK Financial Conduct Authority (FCA) a été la première au monde à annoncer le 'Regulatory Sandbox' ou Bac à sable réglementaire, dont les principaux objectifs sont de faciliter des solutions innovantes pour le financement des TPME, tout en protégeant la sécurité des données et les investisseurs, et en prévenant les abus. La première cohorte de Sandbox réglementaire de la FCA a été lancée en 2016.



Le graphique suivant donne un aperçu des participants à la Sandbox réglementaire par secteur dans 12 juridictions.

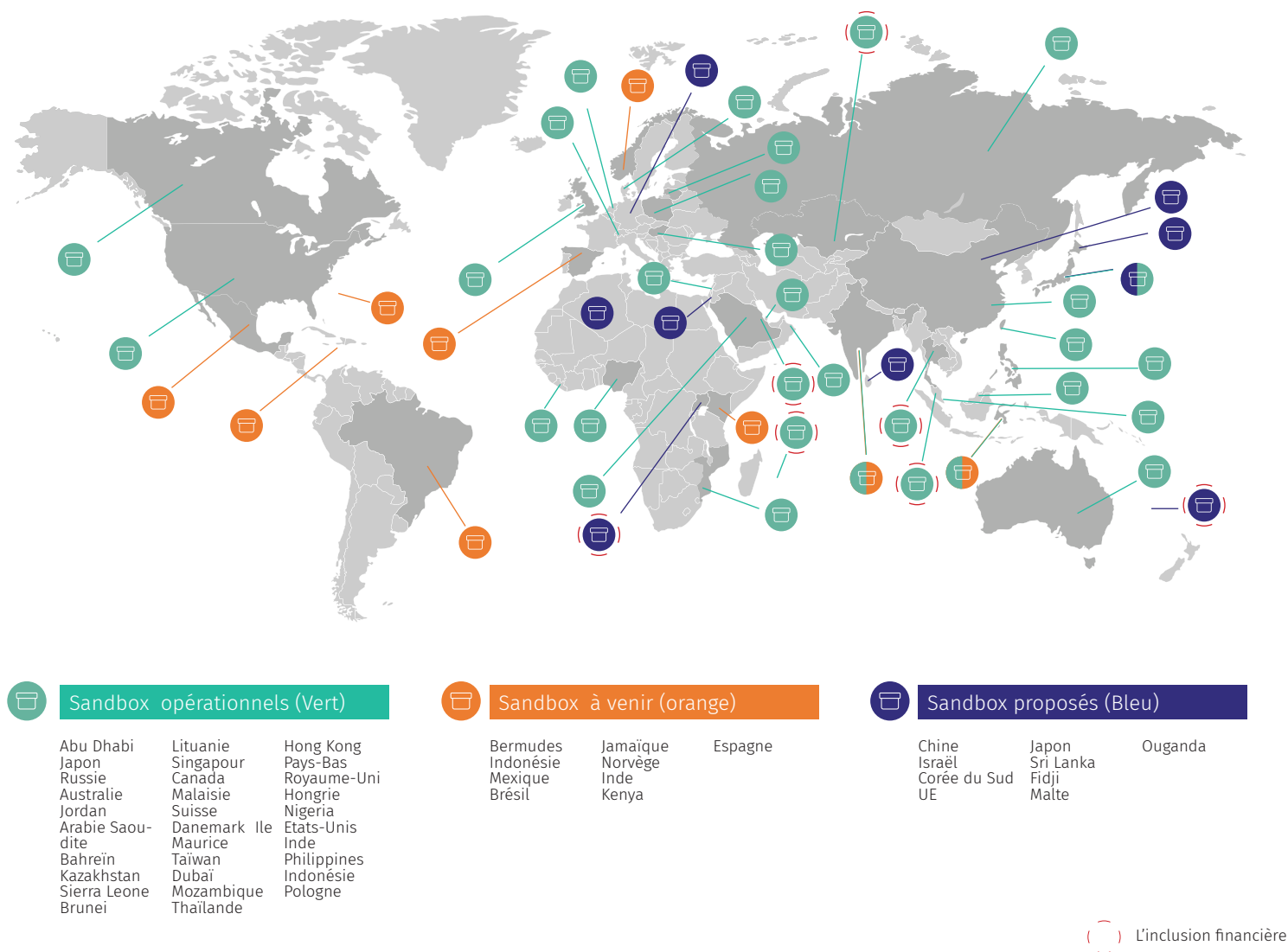


Source: [Les Sandboxes réglementaires ont-ils un impact sur l'inclusion financière? Un regard sur les données](#)

Environ 30% des participants au Sandbox sont donc impliqués dans des activités de paiement, y compris les envois de fonds et les comptes de transaction numérique, suivis d'environ 30% dans les échanges du secteur des infrastructures, les services de compensation, de règlement et d'entiercement, et 25% dans la gestion d'actifs, services de prêt, d'assurance et de conseil.

À ce jour, plus de 30 Sandbox actifs fonctionnent dans le monde, comme représenté dans la carte ci-dessous:

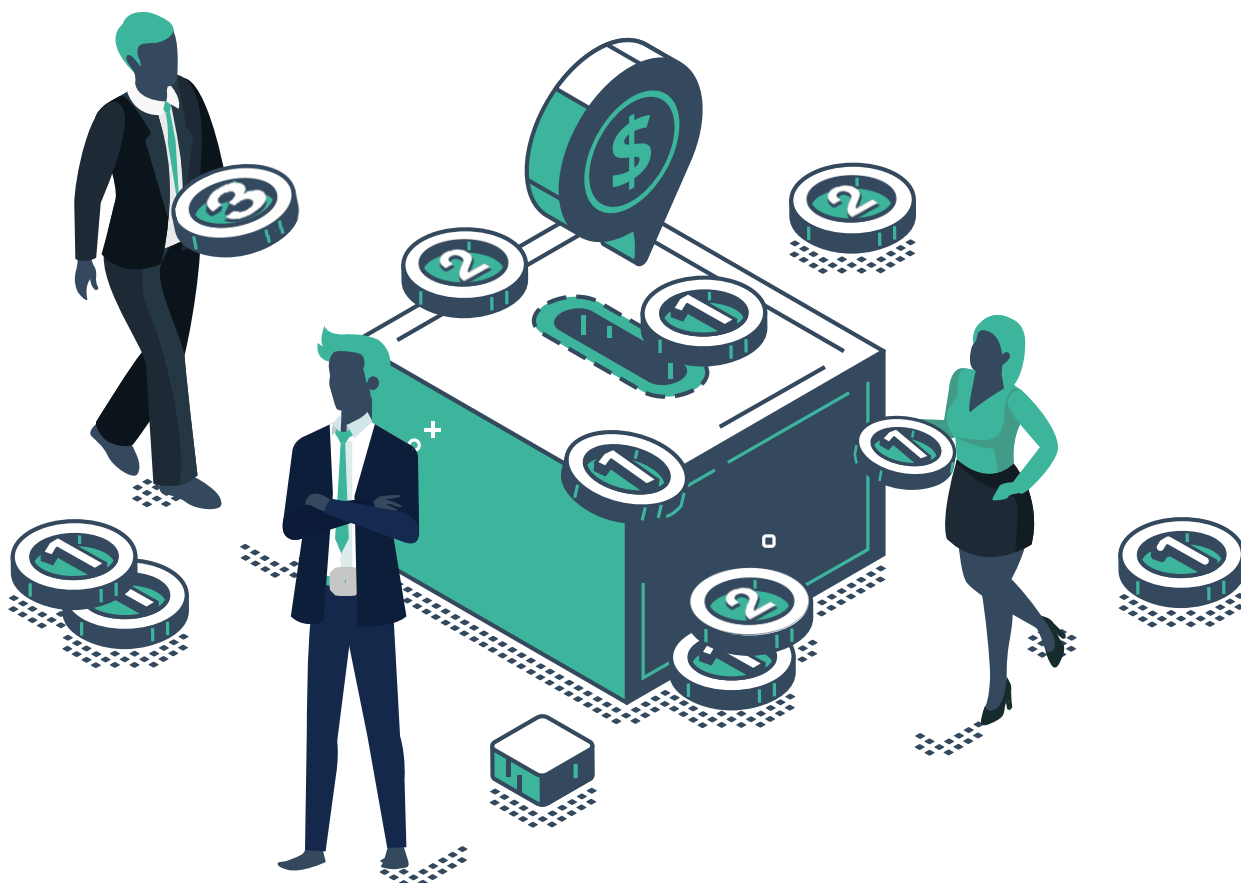
Figure 3: Sandbox réglementaires actives



Source: UNSGSA - Premières leçons sur les innovations réglementaires pour permettre une FinTech inclusive - 2019

Outre les Sandbox réglementaires identifiés ci-dessus, en janvier 2020, la Banque centrale de Tunisie (BCT) a annoncé le lancement officiel du Sandbox réglementaire dont les principaux objectifs sont de promouvoir l'inclusion financière et l'innovation et de s'orienter vers la restructuration et la numérisation des banques.

2. Création d'une Sandbox réglementaire



Principales étapes

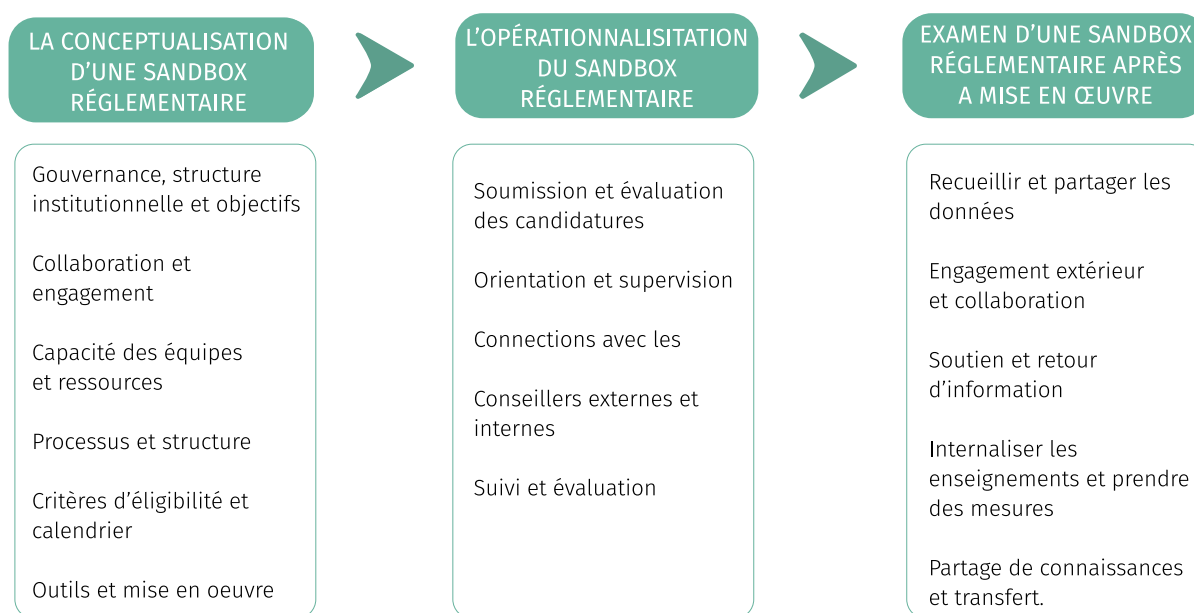
La mise en place et la gestion d'Une Sandbox réglementaire impliquent différentes étapes et niveaux qui nécessitent une intégration et une interaction directe entre les régulateurs et les parties prenantes de l'écosystème FinTech.

La figure suivante donne un aperçu général des principales étapes de la mise en place et de la gestion d'Une Sandbox réglementaire :

1. **Conceptualisation**
2. **Opérationnalisation**
3. **Après la mise en œuvre et considérations clés.**

Ces étapes seront décrites en détail dans les sections suivantes.

Figure 4: La mise en place d'Une Sandbox réglementaire



Les sections suivantes fournissent une description détaillée de chacune des étapes mentionnées ci-dessus.

La section suivante met en évidence les principaux domaines que les régulateurs sont encouragés à prendre en compte lors de la conceptualisation de la formation d'Une Sandbox réglementaire. La conceptualisation comprend l'analyse et l'identification des principaux domaines suivants: 1. Gouvernance 2. Collaboration et engagement 3. Document fondateur 4. Capacité et ressources de l'équipe.

2.1.1 Governance

La Sandbox est généralement gérée ou hébergée par la principale autorité de régulation financière du pays, qui est d'habitude l'Autorité du marché des capitaux ou la Banque centrale. Idéalement, le régulateur exécutant les opérations Sandbox aurait autorité sur tous les secteurs clés censés participer au Sandbox. Les secteurs pourraient inclure les banques et les marchés financiers, les fonds d'investissements, les assurances et l'immobilier entre autres. Les réglementations limiteraient le type d'innovations, de produits et de services qui pourraient être testés dans Une Sandbox.

Les nouvelles technologies sont de plus en plus utilisées pour créer et développer de nouveaux produits financiers qui pourraient être surveillés ou supervisés sous l'autorité de deux régulateurs différents. Par exemple, les prêts entre pairs ou les prêts sur le marché pourraient relever à la fois des réglementations bancaires (supervisées par les banques centrales) et des valeurs mobilières (supervisées par les autorités du marché des capitaux). En conséquence, et pour surmonter ces défis, les régulateurs sont invités à établir une approche de coordination et de collaboration avec les parties prenantes concernées pour établir et gérer les opérations du Sandbox réglementaire. Les parties prenantes FinTech seront expliquées et décrites plus en détail dans la section suivante.



Box 3 -

Les régulateurs sont encouragés à identifier toute autorisation requise pour l'établissement d'un bac a sable réglementaire (Premier Ministre, Parlement) a un stade avance. Exemples : En Espagne et Australie, l'autorisation du parlement est essentielle a l'établissement de tout bac a sable réglementaire .

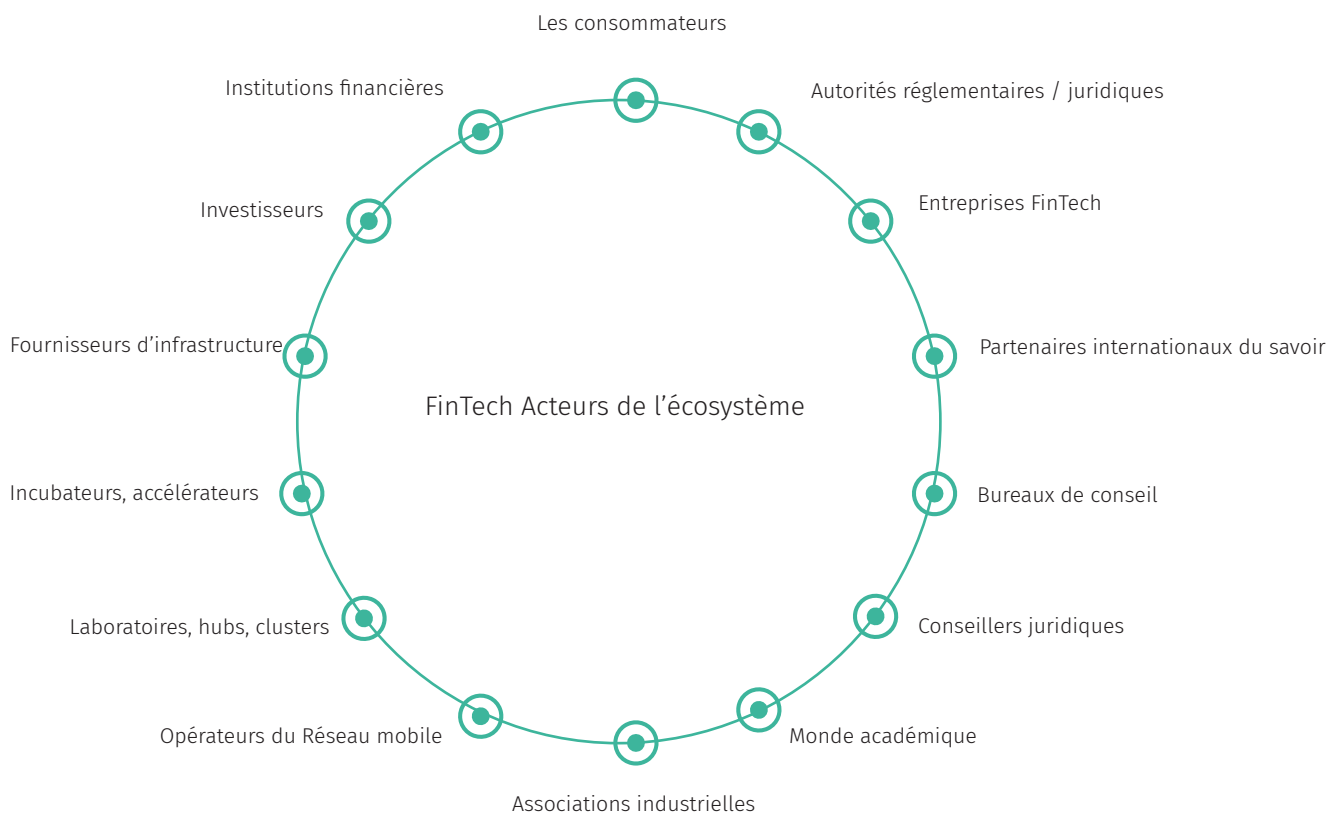


2.1.2 Collaboration et engagement

Le principal facteur de succès dans le développement de toute Sandbox réglementaire est d'identifier des objectifs réalisables qui sont alignés sur les priorités du pays (c.-à-d. Croissance économique, inclusion financière) et de répondre aux besoins et défis auxquels fait face l'écosystème

La stratégie permettant d'atteindre les objectifs fixés requiert la collaboration et l'engagement autour du régulateur des représentants de l'écosystème FinTech dans son ensemble. Une étude menée par l'Alliance pour l'Inclusion financière (afi) - Creating Enabling FinTech Ecosystem : The Role of Regulators, a identifié de manière indicative les catégories d'acteurs de l'écosystème FinTech susceptibles d'être présents dans différents pays:

Figure 4: Parties prenantes de l'écosystème FinTech



Source: https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2020-01/AFI_FinTech_SR_AW_digital_0.pdf

Les « champions » et les régulateurs, qui sont en mesure d'impulser un changement au niveau du secteur dans son ensemble, se doivent de faciliter les discussions et les consultations, collaborer et partager les connaissances acquises sur les nouvelles technologies et leurs applications. Ils doivent aussi collaborer en vue de l'identification des risques et des défis que peuvent soulever les nouvelles technologies, et proposer et discuter des moyens d'atténuer ces derniers.

C'est en s'engageant dans une démarche de consultation proactive avec le secteur privé dans la cadre d'un Dialogue Public-Privé (PPD) formalisé mais flexible que les régulateurs et les acteurs du secteur privé pourront:

- convenir des principaux défis auxquels le secteur financier est confronté et des solutions qui peuvent être apportées par la FinTech (notamment en matière d'inclusion)
- faire circuler la connaissance technique et les bonnes pratiques éclairant les priorités susceptibles d'être adoptées.
- parvenir à une convergence de vue quant à la balance bénéfices / risques relative au lancement de certains produits.

- Répartir les rôles des différents acteurs en phase de préparation, de lancement pilote, de test et de mise à l'échelle.
- S'assurer de la conformité avec les normes et standards en vigueur au niveau national international

2.1.3 Consultation régionale et internationale

Mais la SandBox elle-même évolue : certains régulateurs, qui avaient déjà adopté l'outil au niveau national, ont introduit une dimension multi-pays, voire régionale. Cet élargissement se justifie par le caractère global de la FinTech qui repose sur des applications décentralisées ou « sur le Cloud » qui sont donc accessibles de plusieurs pays.

L'harmonisation de la démarche SandBox contribue à la construction de « ponts FinTech », le plus souvent multilatéraux, qui amélioreront le partage d'informations et offrent aux opérateurs plus de visibilité quant aux impacts réglementaires transfrontières.

Mais pour cela, la consultation ne doit pas seulement être menée au niveau local, les régulateurs doivent également consulter leurs pairs régionaux et internationaux afin de développer la connaissance mutuelle, de partager des informations et d'échanger les leçons apprises.

Cela peut être réalisé dans la cadre d'accords de coopération signés entre des régulateurs visant à partager des informations sur les services financiers sur leurs marchés respectifs, y compris les tendances émergentes et les questions réglementaires.

Le tableau suivant présente les accords de coopération signés entre les pays:

Localisations	Accords avec les autres régulateurs (dans l'ordre de la date des accords) :
Abu Dhabi	1: Singapour
Australie	4: Royaume-uni, Singapour, Canada, Kenya
Canada	2: Australie, Royaume-Uni
Chine	1: Royaume-Uni
France	1: Singapour
Honk kong	1: Royaume-Uni
Inde	1: Singapour
Japon	2: Royaume-Uni, Singapour
Kenya	1: Australie
Singapour	8: Royaume-Uni, Corée, Inde, Suisse, Australie, Abu Dhabi, Japon, France
Corée du sud	2: Australie, Royaume-Uni
Suisse	1: Singapour
Royaume-Uni	7: Chine, Singapour, Corée, Australie, Hong Kong, Canada, Japon

Source: Deloitte – Connecting Global Fintech: Interim Hub Review, Mars 2017

Parmi ces pays, Singapour et le Royaume-Uni sont considérés comme les plus actifs dans le partage et l'échange de connaissances et d'informations visant à promouvoir la finance alternative via les FinTech.

Consultation et engagement en tant que processus continu

Les régulateurs doivent être constamment à jour quant aux développements des besoins du marché, des solutions technologiques et de l'écosystème. Ceci peut se faire par instauration d'un dialogue continu avec le secteur privé Sandbox qui peut être facilité par:

- La participation active aux événements FinTech nationaux et régionaux pour rester au courant des dernières tendances, innovations et développements de l'industrie.
- L'harmonisation et l'alignement des régimes réglementaires entre homologues par la création de groupes de travail visant à produire la réglementation gouvernant les innovations.
- Une connexion avec les programmes d'incubateurs, les accélérateurs, les laboratoires d'innovation et les espaces de travail commun destination des start-up FinTech.
- La collaboration avec les homologues chargés de la réglementation dans d'autres régions afin de promouvoir l'intégration régionale par le biais de groupes de travail régionaux. La FCA a développé un système efficace de consultations aux niveaux national et international, consultations qui ont été intégrées dès la conceptualisation du SandBox. Le visuel suivant présente les principales activités d'engagement des parties menées par la FCA:

“

Box 4-

- Engagement politique dans la conceptualisation et la création
- Tables rondes: pour feedback et amélioration des opérations
- Workshops thématiques
- Evènements et conférences
- Consultations avec l'écosystème des fintechs
- Collaboration avec les régulateurs de services financiers internationaux et signature d'Accords de Coopération

”

[Source: Guide FCA pour la promotion de l'innovation financière et réglementaire](#)

2.1.4 Document fondateur

Sur la base des résultats de la phase de consultation et d'engagement, le régulateur est en mesure de formuler les lignes directrices générales et les principaux paramètres qui définissent et régissent le développement et la mise en œuvre de la Sandbox réglementaire dans ce que l'on appelle le « document fondateur » Sandbox. Le document fondateur d'Une Sandbox réglementaire doit couvrir les principaux sujets et fonctionnalités qui sont décrits ci-après.

2.1.5 Objectifs

Les objectifs et paramètres spécifiques du régulateur pour créer Une Sandbox réglementaire diffèrent d'un pays à l'autre, mais il existe des objectifs généraux qui ont été unifiés dans les 30 Sandbox réglementaires à travers le monde et qui s'articulent autour des objectifs suivants:

1. Soutien à l'innovation.
2. Développement du marché et avantages pour les consommateurs.
3. Renforcement de la concurrence et protection des consommateurs.
4. Croissance économique.
5. Inclusion financière.

Les objectifs de tout Sandbox doivent être cohérents avec le mandat légal et les autorités du régulateur et doivent être en accord avec les stratégies nationales du pays. Le tableau suivant présente des exemples des principaux objectifs de la mise en place de Sandbox réglementaires dans certaines juridictions.

Innovation	Compétition	Avantages du consommateur	Inclusion financière
Abu Dhabi	Abu Dhabi	Bahrain	Bahrain
Hong kong	Bahrain	Pays-Bas	Inde
Malaisie	Indonsia	Singapour	Malaisie
Pays-Bas	Thaïlande	Thaïlande	Sierra léone
Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni	

³-UK Founding Document : <https://www.fca.org.uk/firms/innovation/regulatory-sandbox-prepare-application>

<https://www.fca.org.uk/firms/innovation/regulatory-sandbox-tools>

<https://www.fca.org.uk/firms/innovation/regulatory-sandbox>

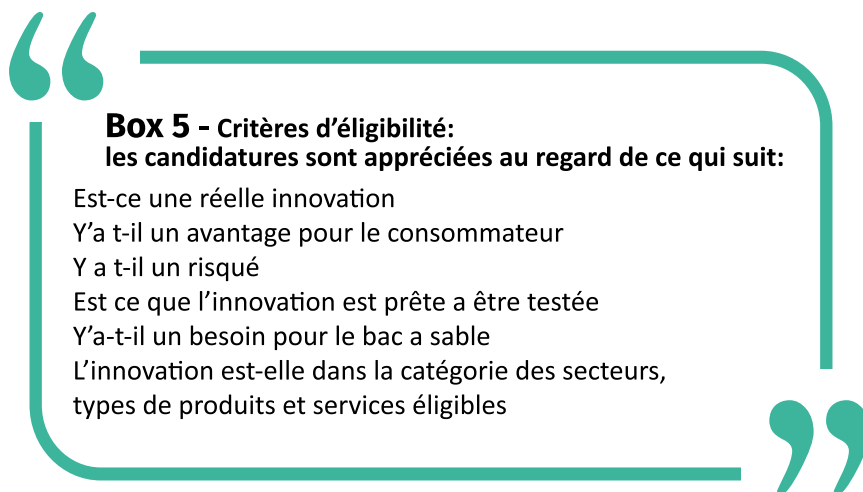
Jordan Founding Document: <https://www.cbj.gov.jo/EchoBusV3.0/SystemAssets/9328fddf-3f3d-40d8-9ed3-d98bbc89db20.pdf>

Saudi Arabia Founding Document : http://www.sama.gov.sa/en-US/Regulatory%20Sandbox/Documents/Regulatory_Sandbox_Framework_English_Nov4.pdf

2.1.6 Critère d'éligibilité

Le régulateur doit définir des critères qui lui permettent de prendre des décisions concernant les demandes soumises pour bénéficier du Sandbox réglementaire. En général, la plupart des régulateurs fixent les critères suivants comme principaux critères d'éligibilité:

1. **Authenticité de l'innovation :** l'innovation (produit / service) est nouvelle ou propose une offre sensiblement différente de celle actuellement disponible sur le marché.
2. **Avantages pour les clients : l'innovation (produit / service):**
 - a. Propose de meilleures offres aux clients en disposant de nouveaux outils à de meilleures conditions qui répondent directement à leurs besoins pour mieux conduire leurs opérations et servir leurs clients.
 - b. Atténue les risques potentiels et actuels auxquels sont confrontés les clients potentiels.
 - c. Fournit et favorise une concurrence efficace.
3. **Aucun risque n'est attaché au système financier:** il existe certains risques associés à l'émergence de la FinTech, notamment les risques stratégiques, les risques opérationnels, les risques de conformité en plus des menaces de cyber sécurité et de l'amplification des risques tiers. En conséquence, les candidats doivent spécifier dans leur candidature qu'il n'y aura pas de risques liés à la nouvelle innovation et, le cas échéant, certaines mesures et garanties doivent être proposées afin de surmonter ces risques.
4. **Préparation des tests :** si l'innovation (produit / service) est prête à être testée sur le marché réel avec de vrais clients. Cela pourrait être démontré en ayant :
 - a. Un plan de test bien élaboré avec des objectifs, des paramètres et des critères de succès clairs.
 - b. Des tests initiaux qui ont déjà eu lieu et ont été menés par l'innovateur / demandeur.
 - c. La disponibilité des ressources à tester dans La Sandbox
 - d. Des garanties suffisantes pour protéger les consommateurs/ clients et être prêt à compenser les pertes / risques si nécessaire.
5. **Besoin d'Une Sandbox :** les besoins réels pour «Sandbox r». Cela pourrait être évalué par les éléments suivants:
 - a. L'innovation (produit / services) ne pouvait pas facilement s'intégrer dans le cadre réglementaire existant et pourrait entraîner des difficultés et des coûts supplémentaires pour mettre l'innovation dans le marché.
 - b. Un environnement en direct est nécessaire pour permettre à l'innovateur / participant de tester l'innovation.
 - c. Le processus d'autorisation complet serait trop coûteux et difficile pour un court test de viabilité.
 - d. L'innovation est déjà couverte par les lois et réglementations existantes.
6. **Participants:** On s'attend à ce que les Sandbox réglementaires acceptent les candidatures des entreprises en place (entreprises existantes) et / ou des start-up.
7. **Type de produits / services:** D'une manière générale, les régulateurs autorisent des produits/services de nature innovante telle que définie par le régulateur, allant des services de paiement et de transfert électronique aux services de technologie de régulation (Reg Tech).



**Box 5 - Critères d'éligibilité:
les candidatures sont appréciées au regard de ce qui suit:**

- Est-ce une réelle innovation
- Y'a t-il un avantage pour le consommateur
- Y a t-il un risqué
- Est ce que l'innovation est prête a être testée
- Y'a-t-il un besoin pour le bac a sable
- L'innovation est-elle dans la catégorie des secteurs,
types de produits et services éligibles

2.1.7 Garanties

Afin de ne promouvoir aucun type d'arbitrage réglementaire, de générer des risques inacceptables ou de devenir un vecteur d'abstention ou d'émergence d'un secteur d'infrastructure parallèle, les régulateurs devraient imposer des exigences réglementaires de base et des garanties à tous les participants «jouant dans La Sandbox ». Voici les principales garanties auxquelles le régulateur devrait accorder une attention particulière :

1. Des exigences minimales de capital.
2. La compétence et l'honorabilité appropriées pour remplir leurs rôles et gérer correctement les opérations de l'innovation testée.
3. La Lutte contre le blanchiment d'argent(LBA) / La Lutte contre le financement du terrorisme (LFT)
4. La protection des consommateurs.
5. Les Limites quantitatives (nombre maximum de clients, maximum d'actifs sous gestion, valeur maximum de transaction).
6. Les Exigences en matière de rapports
Dans cette section, le régulateur identifiera les principales garanties qui ne seront pas assouplies et identifiera également les exigences que le régulateur pourrait envisager d'assouplir pendant la période d'essai et en fonction du type d'innovation.

2.1.8 Durée

Période de test: le temps pour «jouer» dans les Sandbox réglementaires est limité, soit au cas par cas, soit selon la durée préalablement fixée par le régulateur. En général, les périodes vont de 6 mois à 24 mois avec certaines extensions à offrir, cependant, certaines conditions existent.

2.1.9 Frais

La participation à Une Sandbox réglementaire est généralement gratuite, et tous les services offerts pendant la période de test, y compris les conseils, le soutien et le mentorat, sont considérés comme faisant partie du rôle du régulateur dans le développement du secteur et la réalisation des principaux objectifs du Sandbox. Cependant, les frais de dossier doivent être payés par les candidats pour couvrir une partie des frais de fonctionnement du Sandbox. Selon une étude menée par le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) et la Banque mondiale entre février et avril 2019 sur les facilitateurs de l'innovation réglementaire dans 28 pays, la mise en place et les coûts de fonctionnement d'Une Sandbox réglementaire varient entre 25000 USD et 1 million USD selon que les salaires des membres du personnel soient alloués au Sandbox ou non.

La plupart des juridictions ne facturent pas de frais, mais La Sandbox réglementaire jordanine facture des frais de dossier non remboursables de 70,52 USD (50 JD) et La Sandbox réglementaire australinet facture des frais pour les demandes qui sollicitent une réparation.

2.1.10 Actions du régulateur après le test de la Sandbox

Le document fondateur doit également identifier les lignes directrices générales à mettre en œuvre par le régulateur une fois le test terminé. Les lignes directrices doivent couvrir les tests réussis et échoués. Des exemples de ces directives pourraient inclure l'identification :

1. Des exigences légales et réglementaires requises pour déployer le service sur une échelle plus large.
2. Des actions requises en vue d'être entreprises par le régulateur et d'autres autorités compétentes pour modifier les lois et / ou règlements pertinents.

2.1.11 Équipe Capacité et ressources

L'exécution des opérations d'Une Sandbox réglementaire est considérée comme exigeante en termes de temps et de niveau de compétence du régulateur. Une équipe dédiée devrait être responsable de l'évaluation des formulaires de candidature, de l'évaluation des innovations complexes, des plans de test et des mesures de performance, de la supervision des participants au Sandbox du suivi des développements récents dans le secteur et de la communication avec les parties prenantes pour consultation et retour d'information.

En conséquence, et avant la mise en place du Sandbox réglementaire, il est conseillé aux régulateurs d'évaluer les ressources existantes, leur disponibilité et leur capacité à gérer les opérations du Sandbox. Les régulateurs devront peut-être envisager de créer une équipe multifonctionnelle dédiée à l'exécution des opérations Sandbox. Malgré le fait que le régulateur devrait collaborer avec différentes parties prenantes pour fournir une assistance et un soutien aux participants au Sandbox, la capacité du régulateur peut encore être étirée par les besoins de communication, de surveillance et de supervision des parties prenantes.

La plupart des Sandbox existants ont un petit nombre d'employés entièrement dédiés à la gestion des opérations du Sandbox. Cependant, ces membres doivent être soutenus par des experts supplémentaires en matière de politique, de droit et de technique travaillant dans les autres départements du régulateur.

Néanmoins, cela pourrait entraîner une charge supplémentaire pour l'équipe qui devra répartir ses efforts entre ses fonctions principales en tant que régulateurs et en tant que groupe de soutien aux opérations du Sandbox réglementaire.

De manière générale, les membres du personnel du Sandbox réglementaire, leur réseau de conseillers et de consultants doivent posséder une compréhension approfondie des modèles commerciaux et de services FinTech, en plus d'une compréhension des technologies sous-jacentes des solutions qui pourraient nécessiter le besoin de création de Sandbox.

Les régulateurs devraient au moins avoir accès à une expertise dans les principaux domaines suivants:

1. **Les Cadres politiques et réglementaires nationaux et internationaux.**
2. **L'Infrastructure de paiement.**
3. **La FinTech et l'innovation.**
4. **La cyber-sécurité.**
5. **L'Analyse des données.**

Regulators must be up to date with all the fast-growing developments within the technology-driven financial services, and are highly recommended to have Capacity and Skills Building Programmes in place to enable the Regulator to institutionalize the services provided by the Sandbox. This could be conducted by having training courses and collaborate with national and international industry experts to encourage peer learning and knowledge sharing amongst the FinTech ecosystem stakeholders.

“

Box 6 -

Au MAS (Singapore Regulatory Sandbox) chaque application est analysée par une équipe multifonctionnelle qui inclut les membres des équipes de supervision, législation, risque en technologie et le département de AML

Box 7 -

Le projet innovant de la FCA a 40 employés qui gèrent les opérations du sandbox réglementaire.

”

2.1.12 Évaluation des besoins en ressources humaines

Afin d'être en mesure d'identifier les besoins précis en matière d'embauche de nouveau personnel, en s'appuyant sur les ressources existantes ou en adoptant une approche hybride, les régulateurs doivent évaluer:

- Les capacités et compétences existantes
- du personnel. Les limites de capacité du Sandbox :
 - Nombre maximal de tests Sandbox pouvant être en cours à tout moment.
 - Nombre de demandes à évaluer par an - cohortes vs approche glissante.
- Collaboration potentielle avec d'autres parties prenantes et décideurs.

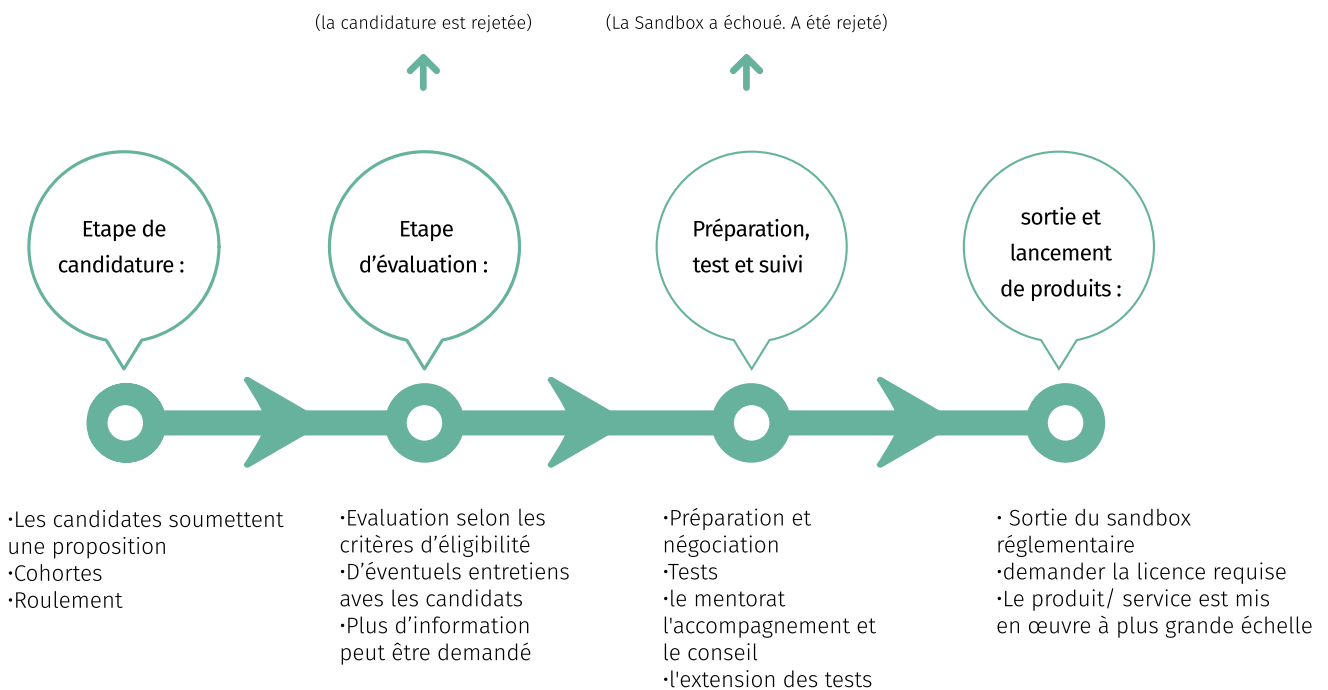
2.2

Opérationnalisation du Sandbox réglementaire

Cette section couvre toutes les étapes et les procédures des opérations d'Une Sandbox réglementaire, de la soumission de la demande à la sortie du Sandbox réglementaire.

Le graphique suivant décrit les différentes étapes:

Figure 5: Diagramme de processus du Sandbox réglementaire



La durée de chacune des étapes identifiées ci-dessus doit être décidée par le régulateur, en fonction de la capacité des régulateurs et de la disponibilité des ressources.

2.2.1 Phase de candidature

Dépôt de la candidature

Il existe deux modèles adoptés par différents régulateurs pour l'acceptation des demandes, chaque modèle doit être adopté en fonction de la capacité et des aptitudes du régulateur à évaluer les demandes et à assurer le suivi avec les participants au Sandbox réglementaire. Les modèles de soumission d'applications sont les suivants :

1. **Cohortes :** Les fenêtres d'application sont ouvertes tous les quelques mois selon la décision du régulateur. Le nombre de cohortes par an doit être déterminé en fonction de la capacité du régulateur à évaluer et à assurer le suivi avec les participants au Sandbox. (Exemples: Royaume-Uni, Brunei, Malaisie, Thaïlande, Jordanie).
2. **Roulant :** Les candidats sont autorisés à soumettre des candidatures à tout moment de l'année. (Exemples: Australie, Canada, Malaisie, Mexique, Pays-Bas)..

Formulaire de candidature

Les formulaires de demande sont destinés à aider le régulateur à déterminer si l'innovation est éligible pour participer ou non au Sandbox réglementaire. Les formulaires de demande doivent être évalués par rapport aux objectifs réglementaires et aux critères d'éligibilité du Sandbox tels qu'identifiés dans le document fondateur. Les facteurs d'évaluation doivent être déterminés en fonction des principales priorités du régulateur.

Vous trouverez ci-dessous les principaux champs à inclure dans le formulaire de candidature (l'annexe 1 fournit un exemple de formulaire de candidature) :

1. **Introduction:** Dans cette section, le régulateur doit fournir une description générale des principaux objectifs du Sandbox réglementaire, du public cible, des règles générales pour postuler au Sandbox
2. **À propos du demandeur / Détails du demandeur:** Dans cette section, le candidat est tenu de soumettre des informations détaillées sur lui / elle-même, le nom de l'entreprise, l'emplacement et les coordonnées. En outre, le demandeur est tenu de fournir des informations telles que si l'entreprise du demandeur est active dans le pays de résidence ou dans tout autre pays et plus d'informations détaillées sur l'entreprise. La collaboration avec d'autres entreprises doit également être mentionnée dans cette section.
3. **À propos de l'innovation:** Cette section est considérée comme la section la plus importante de l'application Formulaire, car l'innovation sera évaluée par rapport aux critères d'éligibilité du Sandbox réglementaire. Le demandeur est invité à décrire pourquoi l'innovation est considérée comme authentique, l'avantage client, combien elle est prête à être testée et nécessite le soutien et les services fournis dans le cadre du Sandbox réglementaire.
4. **Plan de test:** Dans cette section, le candidat est invité à expliquer en détail les principaux éléments et paramètres du plan de test, y compris entre autres les cas à tester, les principaux objectifs et les facteurs clés de succès et d'échec, les indicateurs clés de performance (KPI), le calendrier et les jalons des tests, les clients, les mesures de protection et le plan de sortie.



Box 8 -

Les régulateurs devraient publier des consignes générales pour aider les applicant a remplir les formulaires. Ces directives doivent donner des exemples d'Indicateurs Positifs (pour accepter les applications) et négatifs (pour refuser les applications) pour chaque section du formulaire



Au stade de la soumission, il est fortement recommandé que le régulateur et le demandeur signent un accord de non-divulgence (NDA) ou une obligation de confidentialité (annexe 2).

2.2.2 Étape d'évaluation

Le régulateur désignera un comité d'évaluation chargé d'évaluer toutes les demandes soumises. Le comité d'évaluation examinera les demandes par rapport aux critères d'éligibilité prédéfinis. Les notes et le poids de chaque critère doivent être fixés en fonction des objectifs généraux et des priorités principales du régulateur.

Au cours du processus d'évaluation, le comité d'évaluation a le droit de convoquer les candidats pour des entretiens afin de discuter davantage de l'innovation, de leur modèle commercial et de ses offres de produits en plus de mieux comprendre le besoin du «Sandbox ». Après discussion, les candidats pourraient être invités à examiner et à modifier la demande d'une nouvelle soumission.

Les délais du processus d'évaluation et d'approbation dépendent de la capacité du régulateur, de la complexité de l'innovation en plus des exigences réglementaires impliquées. Cependant, en règle générale, les candidats sont informés dans les 21 jours ouvrables suivant la soumission d'une demande de la décision du régulateur et, après approbation, les candidats sont priés de commencer les tests dans les 21 jours ouvrables suivant l'approbation.

2.2.3 Étape de préparation, de test et de surveillance

Étape de préparation / négociation

Une fois qu'une candidature a été sélectionnée durant la phase d'évaluation, le candidat devient un «participant» et le candidat / participant ainsi que les régulateurs travailleront ensemble et devront s'entendre sur le plan Sandbox qui couvrira les principaux sujets suivants:

1. Identifier les paramètres de test.
2. Identifier les mesures de réussite et d'échec de l'innovation.
3. Identifier les domaines qui nécessitent des actions et un engagement supplémentaire de la part des parties externes et des parties prenantes.
4. Déterminer la fréquence et le calendrier de soumission des rapports intermédiaires.
5. Identifier les vérifications de conformité nécessaires, le cas échéant.
6. Se mettre d'accord sur les mesures de sauvegarde.
7. Fournir une stratégie de sortie en cas d'échec et d'arrêt.
8. Fournir un plan de transition après la période du Sandbox pour un déploiement complet.
9. Définir la durée du test.

Accord du Sandbox

Un accord doit être signé entre le régulateur et le participant pour régir la relation entre les deux et comprend au moins les articles suivants:

1. Portée du Sandbox réglementaire.
2. Rôles et responsabilités de chaque partie.
3. Plan du Sandbox et plan de sortie.
4. Conditions du Sandbox (test de résiliation, révocation des approbations, arrêt des tests⁴).
5. Droits de propriété intellectuelle.

⁴ Les tests seront interrompus si: 1) le régulateur ou le demandeur n'est pas satisfait des résultats des tests 2) des défauts critiques ont été découverts au cours du processus de test et ces défauts n'ont pas pu être corrigés / résolus pendant la période de test. Le test sera interrompu si le candidat a enfreint l'une des conditions de test prédéfinies.

6. Confidentialité.
7. Communication et divulgation d'informations à des tiers.
8. Confidentialité et protection des données.
9. Conflit d'intérêt.
10. Litige et résolution.
11. Conditions Générales.

Après avoir accepté les paramètres et signé l'accord, les participants entrent officiellement dans La Sandbox réglementaire et commencent les tests.

Étape de test et de surveillance

Au cours de la phase de test et de surveillance, les participants ne sont autorisés à tester leur innovation que selon les paramètres préalablement convenus et ont renoncé aux contrôles de conformité identifiés dans le plan Sandbox et dans l'accord signé.

Comme il a été précisé dans le plan Sandbox, le régulateur, assurera une supervision directe et un mentorat aux participants au Sandbox réglementaire en collaboration avec les parties prenantes concernées. Le type et le niveau de soutien seront examinés et réévalués régulièrement, et le niveau d'intervention sera décidé en fonction: 1) des résultats des tests 2) des défis auxquels les participants pourraient être confrontés pendant la phase de test.

Chaque participant aura un agent désigné pour s'assurer que les mesures de protection appropriées sont mises en œuvre et qu'il n'y a aucune violation de l'un des paramètres préalablement convenus. De plus, et en travaillant en étroite collaboration avec les participants, l'officier désigné sera en mesure de:

1. Fournir des conseils et une surveillance adéquats.
2. Identifier les actions correctives, les solutions et les interventions en temps opportun.
3. Identifier les renoncements requis et les lettres de non-exécution. .
4. Se connecter avec les parties prenantes concernées.
5. Soutenir les activités de financement du Participant et identifier les investisseurs potentiels.

2.2.4 Rapports et approbations

Rapports

Les participants sont priés de soumettre des rapports intermédiaires et finaux au régulateur régulièrement et selon les termes définis par le plan Sandbox avec les principaux objectifs de: 1. identifier les interventions requises et le soutien à fournir par le régulateur, les parties prenantes ou les consultants 2. Fournir plus de dérogations ou de lettres de ré-applications 3. Révoquer l'approbation du test du Sandbox 4. Interrompre le test sur la base d'une demande du Participant. Les rapports intermédiaires et finaux couvrent les thèmes principaux suivants:

1. **Informations client:** Nombre de clients servis et nombre et type d'incidents et de plaintes signalés par les clients et mécanisme de résolution de ces incidents.
2. **Aspects opérationnels:** Problèmes opérationnels et principaux défis rencontrés pendant la période de test ainsi que les mesures correctives prises pour surmonter ces défis, en plus des fraudes, des incohérences opérationnelles, des risques et des pannes de courant rencontrés pendant la période de test.
3. **Aspects commerciaux:** Le nombre d'utilisateurs actifs, leur fréquence d'utilisation, la taille et le volume des transactions par utilisateur, la rentabilité totale et d'autres facteurs quantitatifs à déterminer en fonction du type d'innovation.

Rapports intermédiaires

L'accord Sandbox fixera et identifiera la fréquence de soumission des rapports intermédiaires et sera déterminé en fonction: 1. de la durée du test 2. de la complexité du test / de l'innovation 3. des risques associés au test.

Les rapports intermédiaires doivent inclure les informations suivantes:

1. Les Indicateurs de performance clés, jalons clés, données et informations statistiques et quantitatives.
2. Les Principaux problèmes survenant comme observé pendant la période de test.
3. Les Actions ou étapes requises pour résoudre les problèmes clés.
4. Les Interventions et dérogations requises par le régulateur.

Rapports finaux

À la fin de la période de test, les participants sont tenus de soumettre un rapport final au régulateur. Le rapport final aidera non seulement les organismes de réglementation à améliorer le parcours de test du Sandbox réglementaire, mais il aidera également les participants à se préparer à la prochaine étape du développement de produits / services.

Le rapport final doit couvrir les informations suivantes:

Test réussi

1. Principaux résultats du test, indicateurs de performance clés par rapport aux précédents convenus pour le succès ou l'échec des tests effectués.
2. Commentaires, plaintes, préoccupations et défis des clients rencontrés pendant la période d'essai ainsi que les mesures prises pour surmonter ces défis.
3. Une description détaillée des limites financières et clients, de la protection des consommateurs et des modalités de gestion des risques.
4. Un résumé des recommandations adressées au régulateur sur l'expérience de test pour modifier et mettre à jour les directives du Sandbox réglementaire.

Test échoué

Pour les tests échoués, le rapport final doit inclure les informations supplémentaires suivantes, en plus des points mentionnés ci-dessus:

1. Les leçons tirées du test.
2. Les Raison(s) de l'échec et comment ces échecs ont été résolus.
3. Les Commentaires des clients et réponse à l'innovation.

Révocation de l'approbation et interruption des tests

Les régulateurs auront toujours le droit de révoquer les autorisations de participer au Sandbox à tout moment pendant le test si le participant enfreint à tout moment certaines mesures prédéfinies ou identifiées par le régulateur. Ces violations comprennent entre autre:

1. L'Échec dans la mise en œuvre de l'une des sauvegardes nécessaires et si les risques associés à l'innovation dépassent les avantages.
2. La Soumission d'informations matériellement fausses, trompeuses ou inexactes, ou la dissimulation ou l'omission de divulgation des faits importants dans la demande.
3. La Violation de l'une des lois applicables qui pourrait affecter l'intégrité et la réputation des participants.

En outre, le régulateur et les participants peuvent également convenir d'interrompre les tests dans les circonstances suivantes:

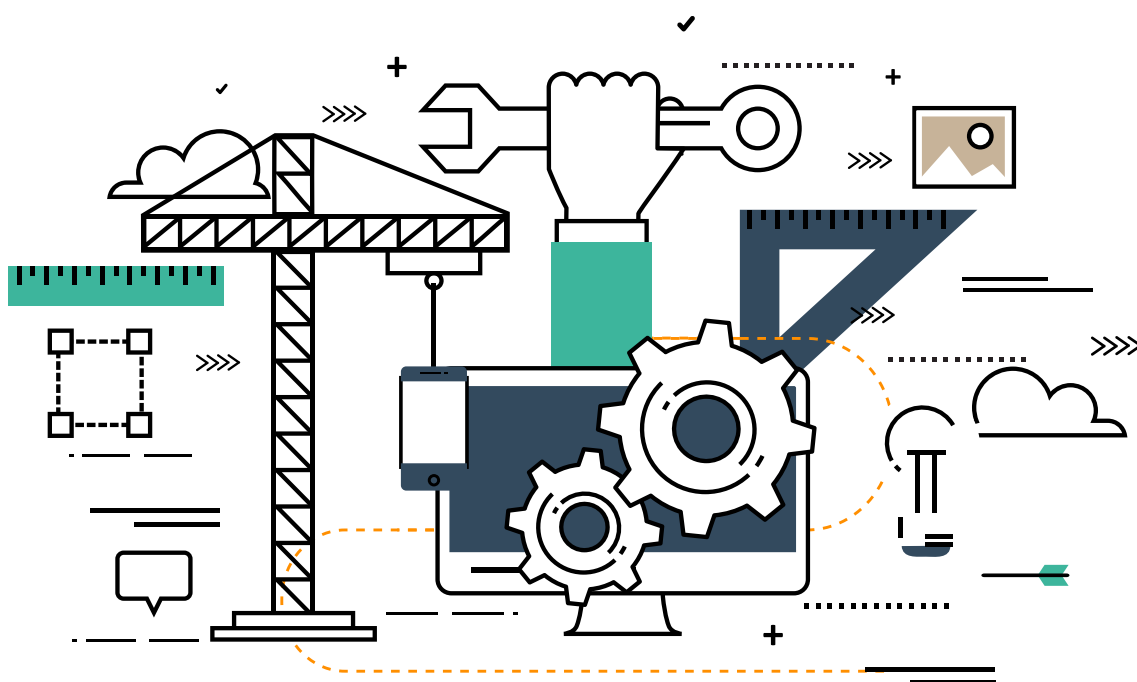
1. Le but d'être dans La Sandbox réglementaire n'est pas atteint.
2. Le demandeur décide de quitter La Sandbox à sa propre discrétion.

2.2.5 Sortie et lancement du produit

Une fois la phase de test terminée avec succès, le participant doit quitter La Sandbox. À la fin du Sandbox réglementaire, les dérogations et exigences assouplies expireront et le participant pourra procéder au déploiement de l'innovation à une échelle plus large auprès d'une clientèle plus large. Cependant, le participant est tenu de se conformer pleinement aux exigences légales et réglementaires pertinentes telles que définies par le régulateur et à toute autre loi et réglementation applicable.

Dans le cas où le participant n'est pas en mesure de se conformer pleinement aux exigences légales et réglementaires pertinentes en raison de la nature de l'innovation, le régulateur devrait aider à surmonter ces obstacles selon ses capacités et comme indiqué dans le document fondateur.

3. Après la mise en œuvre



Sandbox La Sandbox réglementaire est considérée comme une expérience d'apprentissage pour les régulateurs et les participants. En conséquence, et afin d'améliorer le parcours du test, d'améliorer l'environnement réglementaire et de proposer les innovations / produits / services les plus réussis, les régulateurs, les participants et les parties prenantes de l'écosystème FinTech doivent collaborer non seulement pendant la période de test, mais aussi après la phase de mise en œuvre et de test.

Box 9 -

Le stade post-implémentation demande un dévouement extrême de la part du régulateur, et une bonne coopération de la part des participants et autres parties prenantes. Il est donc essentiel d'établir une relation collaborative et constructive entre les différents partenaires dès la phase de lancement du bac à sable réglementaire.

Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments clés qui doivent être pris en considération par le régulateur lors de la phase de post-mise en œuvre:

Ramasser et partager de l'information	Responsabilité : Régulateur, Participants
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidatures reçues vs nombre de participants (taux de conversion). • Nombre de tests réussis (type d'innovateur et d'innovation). • Investissements sécurisés pendant et après la période de test. 	
Améliorer La Sandbox	Responsabilité: Régulateur
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base de l'expérience du participant, les régulateurs devraient être capables d' • Identifier les domaines pour améliorer les cadres réglementaires. • Avoir la flexibilité d'amender ou de réviser le processus ou les directives générales. 	
Collaborez et engagez-vous	Responsabilité: Régulateurs, participants, parties prenantes
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les obstacles rencontrés durant la mise en œuvre et si ces obstacles ont pu être résolus. Sinon, donner les raisons pour lesquelles ceux-ci n'ont pas pu être résolus. • Comment La Sandbox a-t-il aidé à introduire de nouveaux outils innovants spécialement conçus pour répondre aux besoins des TPME ? • Collaborer et dialoguer avec d'autres régulateurs afin d'assouplir certaines des exigences pour renforcer la concurrence et l'innovation. • Les régulateurs doivent être pleinement impliqués dans les développements récents de l'industrie en participant à des événements nationaux et internationaux qui couvrent et discutent de l'industrie FinTech. • Participer et assister à des événements et séminaires nationaux et internationaux. Établir des accords de collaboration avec des pairs régionaux et internationaux. 	

4. Risques et considérations



La mise en œuvre des activités d'Une Sandbox peut entraîner certains risques et, parfois, ses opérations et résultats causent de fausses perceptions parmi le public. Ces risques et considérations diffèrent d'un pays à l'autre et sont directement liés à l'autorité du régulateur et à sa capacité à effectuer et à plaider pour des changements réglementaires. Néanmoins, les régulateurs devraient prendre ces risques potentiels en considération lors de la phase de conceptualisation.

Voici quelques risques potentiels, considérations et perceptions que les régulateurs pourraient rencontrer lors de la mise en œuvre des activités du Sandbox réglementaire.

- **Capacité du régulateur:**

- Ressources humaines limitées pour exécuter et gérer les opérations du Sandbox réglementaire.
- Mauvaise sélection des candidats / participants du Sandbox en raison de la capacité technique limitée du régulateur à évaluer la technologie sous-jacente à l'innovation.
- Autorité limitée dont dispose le régulateur pour mener et exécuter les réformes réglementaires requises.

“

Box 10 -

Les régulateurs doivent avoir l'autorité absolue de créer ou pousser pour des réformes réglementaires. Le bac à sable réglementaire doit être opéré par une équipe qualifiée et dédiée à la gestion de ses opérations.

”

- **Iniquité et perceptions négatives du public**

- On s'attend à ce que les participants aux Sandbox réglementaires obtiennent des conditions temporairement assouplies et des dérogations à certaines exigences réglementaires par rapport à d'autres qui décident de ne pas participer au Sandbox réglementaire.
- Dans le cadre des services du Sandbox réglementaire, les participants bénéficieront des conseils et avis du régulateur et de différents experts du secteur et des parties prenantes concernées sur la manière de faire progresser leur innovation pour répondre à la demande du marché pendant la période de test. Cela leur donnera un avantage compétitif injuste par rapport à ceux qui ont décidé de ne pas utiliser La Sandbox.
- Les applications qui répondent directement aux objectifs du Sandbox réglementaire sont plus susceptibles d'être acceptées dans La Sandbox réglementaire par rapport à d'autres applications qui ne répondent pas directement ou clairement à ces objectifs. Par exemple, les demandes améliorant directement l'inclusion financière seront plus favorablement acceptées.

“

Box 11 -

Cela pourrait être résolu en augmentant la transparence de la part du régulateur par rapport à 1) les objectifs du bac a sable réglementaire 2) les critères d'éligibilité 3) des campagnes de sensibilisation et de promotion des opérations du bac a sable réglementaire et des dates de présentation des applications.

”

• Risques de réputation

- On s'attend à ce que les régulateurs sur-réglementés ou restrictifs découragent la participation à des solutions qui pourraient exiger des conditions et des dérogations assouplies et éventuellement modifier le cadre juridique pour permettre à la solution de fonctionner avec succès. Cela conduira les régulateurs à rejeter davantage de demandes qui seraient considérées comme une initiative ratée.
- Problèmes de responsabilité envers les régulateurs en cas d'échec des tests ayant causé un préjudice aux clients ou à d'autres acteurs du marché. Cela pourrait être perçu comme une mauvaise supervision de la part du régulateur, ce qui pourrait menacer la réputation du régulateur et la confiance des clients dans le système financier.

“

Box 12 -

Cela pourrait être résolu à travers la création d'un équilibre entre protection du consommateur, stabilité financière, et lancement de campagnes de sensibilisation sur les objectifs du bac a sable réglementaire et des résultats attendus d'un

”

5. En bref



Messages clés en bref...

En résumé, La Sandbox réglementaire est considérée comme une innovation récente adoptée par les régulateurs pour suivre le développement de la FinTech et assurer un juste équilibre entre innovation et stabilité financière.

Les régulateurs du monde entier adoptent en quelque sorte des approches similaires dans la gestion et la mise en œuvre des activités des Sandbox réglementaires (objectifs, critères d'éligibilité, soumission des candidatures, mise en œuvre et post-implémentation), mais qui sont adaptées aux besoins spécifiques et aux niveaux de sophistication de chaque pays.

Il est fortement conseillé aux régulateurs de surveiller de près et de prendre en compte certains facteurs de succès pendant la phase de conceptualisation tout au long du processus jusqu'à la mise en œuvre. Voici un résumé des principaux facteurs:

1. Cadre Légal et Réglementaire:

Afin de pouvoir établir et gérer Une Sandbox réglementaire, le régulateur devrait avoir le pouvoir et l'autorité minimum requise pour adopter des pouvoirs discrétionnaires et / ou fournir des exemptions aux règles, aux cadres réglementaires et juridiques existants. Si le régulateur n'a aucune autorité sur une certaine juridiction, ou s'il existe une loi ou un règlement qui remplace les pouvoirs du régulateur, l'efficacité du Sandbox réglementaire sera affectée négativement.

2. Capital humain et ressources réelles:

La gestion d'Une Sandbox réglementaire nécessite une main-d'œuvre qualifiée qui se consacre à l'évaluation des innovations complexes présentées par les candidats, au suivi, à l'orientation et aux conseils directs des participants et au suivi des différentes parties prenantes.

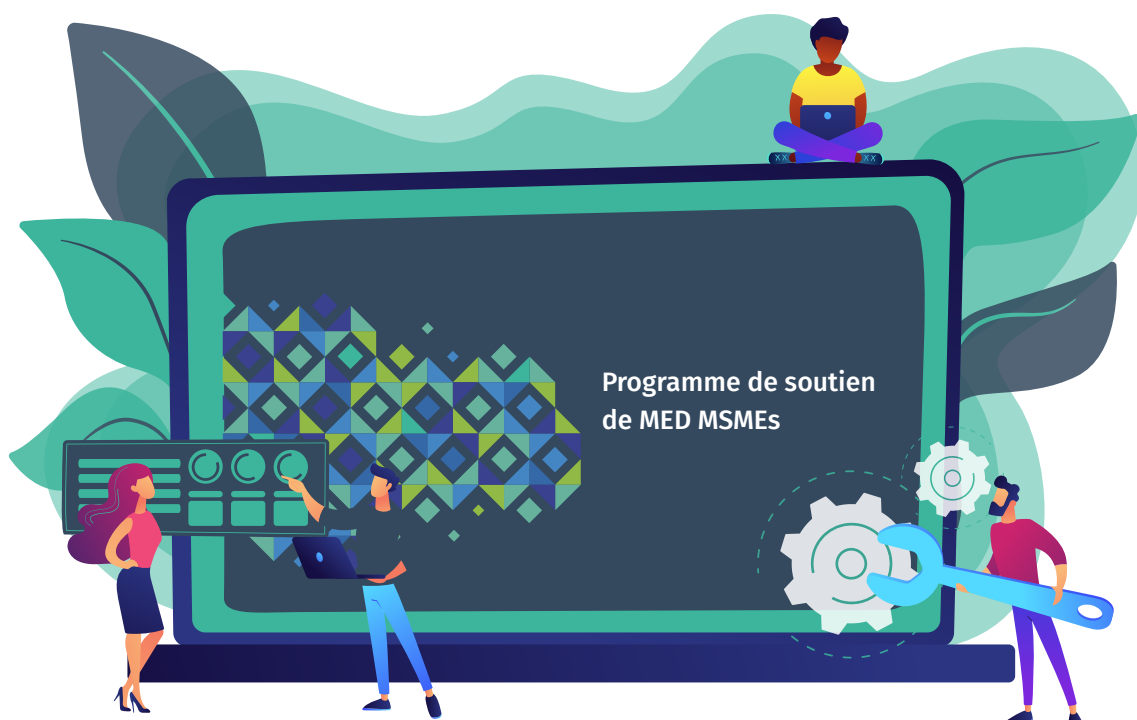
3. Consultation et communication efficaces :

Une consultation et une communication efficaces avec les parties prenantes concernées aux différentes étapes de la création et de la mise en œuvre du Sandbox aideront à instaurer la confiance, à faciliter des partenariats viables et à définir des attentes appropriées à tous les niveaux.

4. Collaborations nationales et internationales:

Afin de s'adapter à un environnement en évolution rapide de la finance numérique et de l'innovation financière axée sur la technologie, il est vivement conseillé aux régulateurs de maintenir une relation étroite et solide avec les acteurs nationaux et internationaux de l'industrie. Cela pourrait être établi en participant à des événements et séminaires spécifiques à l'industrie, à des coentreprises et à des accords de collaboration avec des parties prenantes nationales et des pairs internationaux.

6. Le Programme MED MSMEs pour les TPME



Le Programme des TPME MED MSMEs financé par l'Union Européenne est un programme de soutien politique contribuant à la mise en œuvre du programme de travail de la plate-forme régionale de coopération industrielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) (2018- 2020) dans 8 pays du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine,⁵ Syrie⁶ et Tunisie).

En favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques Nord-Sud et Sud-Sud, le programme MED MSME a élaboré ce guide du Sandbox réglementaire et devrait soutenir davantage les pays participants qui envisagent la création et la mise en œuvre de Sandbox réglementaires en menant les activités suivantes (sujet à la faisabilité):

1. Organisation d'un webinaire avec les pays partenaires et les régulateurs respectifs pour approfondir et discuter des principales caractéristiques et exigences pour l'établissement d'Une Sandbox réglementaire et présenter les principales conclusions du guide.
2. Facilitation de l'échange d'expériences et un partage de connaissances entre les pays partenaires et les pays de l'Union européenne.
3. Organisation d'un voyage d'étude dans certains pays de l'Union européenne.
4. Facilitation à la demande des discussions pour la signature des accords de collaboration.
5. Support technique (par exemple, rédaction du document fondateur à l'exclusion de l'expertise juridique) si inclus dans les feuilles de route du Programme des TPME MED MSMEs développées au niveau des 8 pays partenaires.

⁵

Cette désignation ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles des États membres sur cette question.

⁶

La coopération avec la Syrie est temporairement suspendue jusqu'à nouvel ordre de la Commission européenne

ANNEXE 1 - Formulaire de candidature

Formulaire de demande de Sandbox réglementaire

1. Introduction (par les régulateurs)

- Introduction générale sur les principaux objectifs du Sandbox réglementaire.
- Détails de la soumission de la demande:
- Adresse e-mail
- Qui contacter pour des questions ou plus de précisions
- Dates limites et délais pour les cohortes, l'évaluation, les approbations et les tests
- Informations générales sur le parcours de test.

2. A propos de vous (information relative aux demandeurs)

- Nom complet
- Nom de l'entreprise
- Domaine d'activité
- Adresse de l'entreprise
- Numéro de téléphone / coordonnées
- Adresse électronique
- URL de sites We
- L'entreprise est-elle déjà active dans le pays ou à l'étranger? Si oui, le demandeur doit fournir une brève description de ses activités.
.....
- Le candidat envisage-t-il de travailler et de collaborer avec d'autres entreprises pour ce test?
.....
- Le demandeur, l'entreprise ou l'une des parties associées est-il autorisé ou enregistré par le régulateur? Si oui, les numéros d'enregistrement / références doivent être inclus dans la demande.
.....

3. À propos de votre innovation

- Fournissez une description brève et claire de l'innovation. Si le demandeur a déjà un Business Plan, celui-ci doit être joint au formulaire de demande. Cette section doit inclure des informations sur l'idée / l'innovation et le stade de développement atteint par le candidat.
.....
- Expliquez clairement comment l'innovation serait considérée comme une activité réglementée ou soutiendrait une entreprise réglementée qui relève du mandat du régulateur. Si le demandeur estime que l'innovation est hors du périmètre, le demandeur doit expliquer la relation avec une entreprise réglementée dans le périmètre du régulateur.
.....
- Expliquez en quoi votre innovation est considérée comme une véritable innovation. Quelles sont les principales caractéristiques pour faire de l'idée propose une véritable innovation, qui sont les principaux concurrents et comment distingueriez-vous cette innovation de ses concurrents?
.....
- Expliquez brièvement comment l'innovation offre des avantages aux consommateurs.
.....
- Expliquez brièvement la préparation à l'innovation pour les tests.
.....
- Expliquez brièvement les besoins réels de l'innovation pour La Sand box.
.....



4. À propos de votre plan de test

- Décrivez clairement le ou les cas d'utilisation que vous proposez de tester dans La Sandbox.....
- Décrivez les principaux objectifs du test proposé, quels sont les principaux facteurs de succès et d'échec.....
- Décrivez le calendrier et les étapes clés du test proposé.....
- Identifiez le type de clients que vous ciblez et comment vous comptez toucher ces clients.....
- Identifiez les principaux risques associés au test proposé (risques de stabilité consommateur, opérationnel et financier) et les éléments du plan d'atténuation des risques.....
- Identifiez les garanties à adopter.....
- Identifiez les indicateurs clés de performance (KPI) qui seront utilisés pour déterminer le succès du test....
- Fournissez et expliquez brièvement le plan de sortie, à la fois pour un test de défaillance ou pour l'arrêt d'un test et quels facteurs, à votre avis, déclencheraient une sortie?.....
- Décrivez l'infrastructure technologique et l'emplacement requis pour les tests.....

ANNEXE 2 - Accord mutuel de non-divulgation (NDA)⁵

Cet accord est conclu à compter du (jour, date), la «date d'entrée en vigueur» par et entre (____), ci-après dénommée «Partie A» et (____), ci-après dénommée «Partie B».

ATTENDU QUE la partie A et la partie B, ci-après dénommées les «parties», ont intérêt à participer dans une discussion au cours de laquelle l'une ou l'autre des Parties partage avec l'autre des informations que la Partie divulgateuse considère comme exclusives et confidentielles pour elle-même («Informations confidentielles»); et

ATTENDU QUE les parties conviennent que les informations confidentielles d'une partie peuvent inclure, mais sans s'y limiter: (1) les plans d'affaires, le modèle financier, les méthodes et les pratiques de cette partie; (2) Informations opérationnelles et techniques; (3) inventions, produits, demandes de brevets et autres droits de propriété; ou (4) spécifications, informations, processus, programmes, procédures de test, conception et architecture de logiciels, code informatique, documentation interne, spécifications de conception et de fonction, exigences du produit, rapports de problèmes, informations d'analyse et de performance, ou toute autre information connexe;

MAINTENANT, PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit:

1. Chaque partie peut divulguer des informations confidentielles à l'autre partie en toute confidentialité à condition que la partie divulgateuse identifie ces informations comme étant exclusives et confidentielles soit en le marquant, dans le cas de documents écrits ou, dans le cas d'informations divulguées oralement ou de documents écrits non marqués, en notifiant à l'autre partie le caractère exclusif et confidentiel des informations, cette notification doit être faite oralement, par e-mail ou par correspondance écrite, ou par tout autre moyen de communication approprié.

2. Lorsqu'elle est informée de la nature exclusive et confidentielle des informations confidentielles qui ont été divulguées par l'autre partie, la partie destinataire (le «destinataire») doit, pendant une période de (____) à compter de la date de divulgation, s'abstenir de divulguer ces informations confidentielles à tout contractant ou tout autre tiers sans l'approbation écrite préalable de la partie divulgateuse et protégera ces informations confidentielles contre toute divulgation par inadvertance à un tiers en utilisant le même soin et la même diligence que le destinataire utilise pour protéger ses propres informations exclusives et confidentielles, mais dans le cas où moins de soins raisonnables. Le bénéficiaire doit s'assurer que chacun de ses employés, dirigeants, administrateurs ou agents ayant accès aux informations confidentielles divulguées dans le cadre du présent accord est informé de sa nature exclusive et confidentielle et est tenu de respecter les termes du présent accord.

3. Toutes les informations confidentielles divulguées dans le cadre du présent accord seront et resteront la propriété de la partie divulgateuse et rien dans le présent accord ne sera interprété comme accordant ou conférant des droits sur ces informations confidentielles à l'autre partie. Le destinataire honorera toute demande de la partie divulgateuse de retourner ou de détruire rapidement toutes les copies des informations confidentielles divulguées dans le cadre du présent accord et toutes les notes liées à ces informations confidentielles. Les parties conviennent que la partie divulgateuse subira un préjudice irréparable si ses informations confidentielles sont rendues publiques, divulguées à un tiers ou autrement divulguées en violation du présent accord et que la partie divulgateuse aura le droit d'obtenir une injonction contre une menace de violation ou de poursuite. d'une telle violation et, en cas d'une telle violation, l'attribution de dommages-intérêts réels et exemplaires par tout tribunal compétent.

⁵

4. Les termes de cet accord ne doivent pas être interprétés comme limitant le droit de l'une ou l'autre des parties de développer indépendamment ou d'acquérir des produits sans utiliser les informations confidentielles de l'autre partie. La partie divulgateuse reconnaît que le destinataire peut actuellement ou à l'avenir développer des informations en interne, ou recevoir des informations d'autres parties, qui sont similaires aux informations confidentielles. Rien dans le présent accord n'interdit au destinataire de développer ou d'avoir développé pour lui des produits, concepts, systèmes ou techniques similaires ou en concurrence avec les produits, concepts, systèmes ou techniques envisagés par ou incorporés dans les informations confidentielles à condition que le destinataire ne viole aucune de ses obligations en vertu du présent accord en relation avec un tel développement.

5. Nonobstant ce qui précède, les parties conviennent que les informations ne seront pas considérées comme confidentielles. Les informations et le destinataire n'ont aucune obligation de garder confidentielles ces informations, lorsque l'information:

- a. Est déjà connue du destinataire, après avoir été divulguée au destinataire par un tiers sans que ce tiers ait une obligation de confidentialité envers la partie divulgateuse;
- b. Est ou devient publiquement connue par aucun acte illicite du destinataire, de ses employés, dirigeants, administrateurs ou agents;
- c. Est développée indépendamment par le destinataire sans référence à aucune des informations divulguées ci-dessous;
- d. Est approuvée pour publication (et uniquement dans la mesure où cela a été approuvé) par la partie divulgateuse; ou
- e. Est divulguée conformément à l'exigence légale d'un tribunal ou d'un organisme gouvernemental ou lorsque requis par la loi.

6. Rien dans le présent accord ne doit être interprété comme constituant une agence, un partenariat, une coentreprise ou toute autre relation similaire entre les parties.

7. Aucune des Parties, sans l'approbation préalable de l'autre Partie, ne fera une annonce publique ou ne divulguera autrement l'existence ou les termes du présent Contrat.

8. Cet accord contient l'intégralité de l'accord entre les parties et ne crée en aucun cas une obligation pour l'une ou l'autre des parties de divulguer des informations à l'autre partie ou de conclure tout autre accord.

9. Le présent accord restera en vigueur pendant une période de _____ à compter de la date d'entrée en vigueur sauf si autrement résilié par l'une ou l'autre des parties en notifiant à l'autre son désir de résilier le présent accord. L'obligation de protéger les informations confidentielles divulguées dans le cadre du présent accord survivra à la résiliation du présent accord.

Signature de la partie A _____ Date _____ Nom imprimé _____

Signature de la partie B _____ Date _____ Nom imprimé _____

Références

L'évolution de la FinTech: un nouveau paradigme post-crise https://www.researchgate.net/publication/313365410_The_Evolution_of_Fintech_A_New_Post-Crisis_Paradigme

Evolution des FinTech- Zigurat Innovation & Technology Business School <https://www.e-zigurunet.com/innovation-school/blog/evolution-of-fintech/>

Qu'est-ce que la FinTech et pourquoi est-ce important? Le Kerplunk <https://www.thekerplunk.com/2020/04/03/what-est-fintech-et-pourquoi-est-ce-important/>

Au-delà du COVID-19: de nouvelles opportunités pour les entreprises FinTech <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/us/Documents/financial-services/us-beyond-covid-19-nouvelles-opportunités-pour-les-entreprises-fintech.pdf>

Comment la FinTech peut aider les PME à se remettre de l'impact du COVID-19 <https://www.weforum.org/agenda/2020/05/fintech-can-help-smes-recover-covid-19/>

Financement des PME https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/Industry_EXT_Content/IFC_External_Corporate_Site/Finance+Institutions/Priorités/PME+Finance/

Banques et FinTech, agents de changement dans le système d'innovation post-COVID-19 <https://www.bbva.com/en/banks-and-fintech-agents-of-change-in-the-post-covid-19-innovation-system/>

Pas de retour en arrière: de nouveaux impératifs pour les banques européennes [#https://www.mckinsey.com/industries/financial-services/our-insights/no-going-back-new-impératifs-pour-les-banques-européennes](https://www.mckinsey.com/industries/financial-services/our-insights/no-going-back-new-impératifs-pour-les-banques-européennes)

La FinTech en chiffres: les opérateurs historiques, les startups et les investisseurs s'adaptent à un écosystème en pleine maturation <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/tr/Documents/financial-services/dcfs-fintech-by-les-nombres.pdf>

Un guide pour faire fonctionner les bureaux d'innovation: <http://www.businessofgovernment.org/sites/default/files/A%20Guide%20for%20Making%20Innovation%20Offices%20Work.pdf>

Guide international des Sandbox FinTech réglementaires: https://www.bakermckenzie.com/en/-/media/files/insight/publications/2018/12/guide_intlguideregulatorysandboxes_dec2018.pdf

Guide de la FCA pour la promotion de l'innovation financière et réglementaire: https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/fichier/701847/UK_financial_innovation_réglementaire.pdf

Rapport sur les leçons apprises du Sandbox réglementaire de la FCA: <https://www.fca.org.uk/publication/research-and-data/regulatory-sandbox-lessons-learned-report.pdf>

Penser à l'intérieur du Sandbox : une analyse des efforts réglementaires pour faciliter l'innovation financière: <https://www.regtechlab.io/report-thinking-inside-the-sandbox>

L'état des Sandbox réglementaires dans les pays en développement: <https://dfsobservatory.com/sites/default/files/DFS0-%20The%20State%20of%20Regulatory%20Sandboxes%20in%20Developing%20Countries%20-%20PUBLIC.pdf>



Réguler une révolution: du Sandbox réglementaire à la régulation intelligente: https://www.researchgate.net/publication/319579261_Regulating_a_Revolution_From_Regulatory_Sandboxes_to_Smart_Regulation

Aspects clés du rapport sur la politique des technologies financières et de la réglementation (2019): <https://www.cemla.org/fintech/docs/2019-06-KeyAspectsAroundFinancialTechandRegulation.pdf>

Alliance pour l'inclusion financière: Créer des écosystèmes FinTech habilitants: les rôles des régulateurs (2020): https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2020-01/AFI_FinTech_SR_AW_digital_0.pdf

FinTech et stabilité financière: EXPLORER COMMENT LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES POURRAIENT IMPACTER LA SÉCURITÉ ET LA SÉCURITÉ DES MARCHÉS MONDIAUX (2017) <http://12.53.29.87/~media/Files/PDFs/Fintech%20and%20Financial%20Stability.pdf>

Thomson Reuters: FinTech, Reg Tech et les rôles de la conformité en 2020: <https://blogs.thomsonreuters.com/answerson/fintech-regtech-compliance-2020-report/>

Proposition de Sandbox réglementaire de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA) (2018): <https://www.sifma.org/wp-content/uploads/2018/05/Fintech-Sandbox-Submission-May-14-2018.pdf>

Sandbox réglementaire: faire de l'Inde un pôle mondial de la FinTech: <https://www2.deloitte.com/in/en/pages/technology-media-and-telecommunications/articles/réglementaire-sandbox.html>

Lignes directrices du Sandbox réglementaire de la Banque de la Jamaïque FinTech (2020): http://www.boj.org.jm/uploads/news/bank_of_jamaica_fintech_regulatory_sandbox_directives_22_june_2020.pdf

Sandbox réglementaire de la Banque centrale de Jordanie FinTech (2019) <https://www.cbj.gov.jo/EchoBusV3.0/SystemAssets/9328fd9d-3f3d-40d8-9ed3-d98bbc89db20.pdf>

Directives relatives au Sandbox réglementaire de l'Autorité monétaire de Singapour (MAS) (2016) https://www.mas.gov.sg/-/media/MAS/Smart-Financial-Centre/Sandbox_FinTech-Regulatory-Sandbox-Guidelines-19Feb2018.pdf?la=fr&hash=B1D36C055AA641F580058339009448CC19A014F7

Directives réglementaires Sandbox Express de l'Autorité monétaire de Singapour (MAS) (2019) <https://www.mas.gov.sg/-/media/MAS/Smart-Financial-Centre/Sandbox-Express/Sandbox-Express-Guidelines-7-Jan-2020.pdf?La=fr&hash=4B68CDCED1FBCC05E9B4F8E03D8FA7E6670C77D2>

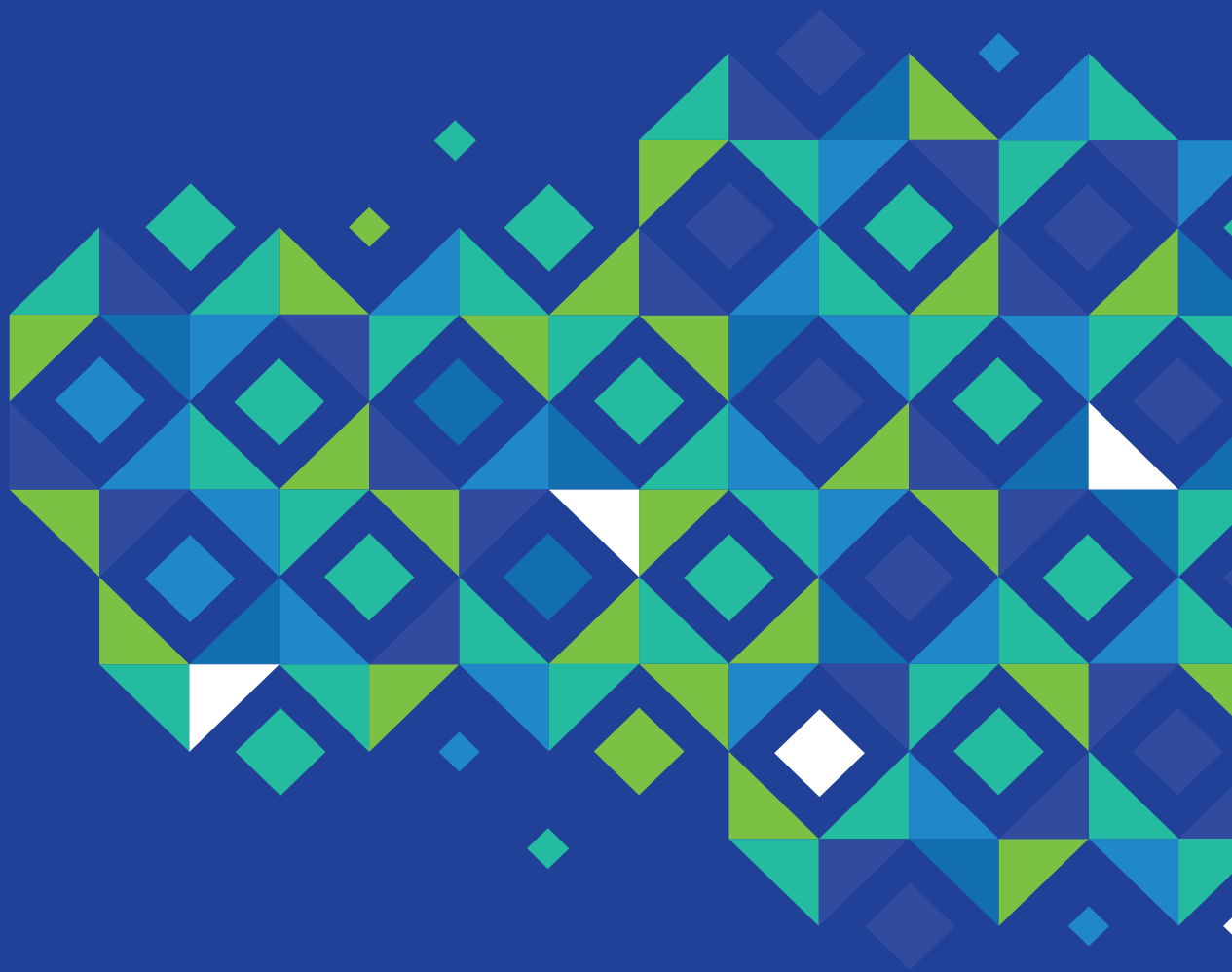
Sandbox réglementaire en Arabie saoudite http://www.sama.gov.sa/en-US/Regulatory%20Sandbox/Documents/Regulatory_Sandbox_Framework_English_Nov4.pdf

Un conte de 44 villes: Connecter les FinTech mondiales: examen intermédiaire du hub 2017 <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/uk/Documents/Innovation/deloitte-uk-connexion-global-fintech-hub-federation-innotribe-innovate-finance.pdf>

Les Sandbox réglementaires ont-ils un impact sur l'inclusion financière? Un regard sur les données <https://www.cgap.org/blog/do-regulatory-sandboxes-impact-financial-inclusion-look-data>

L'exécution d'Une Sandbox peut coûter plus d'un million de selon une enquête <https://www.cgap.org/blog/running-sandbox-may-cost-over-1m-survey-shows>





Obtenez plus d'informations sur: www.medmsmes.eu